

Annexe 5.1 – Extrait de l'autorisation de déversement des effluents industriels (La Vallée dorée – 12-04-2021)

ANNEXE 1

**ARRETE D'AUTORISATION DE
DEVERSEMENT DES EFFLUENTS
INDUSTRIELS**

ARRETE

autorisant le déversement des eaux usées de la société CGT ALKOR DRAKA (sites ALKOR DRAKA et HUTCHINSON) dans le système de collecte et de traitement de la Communauté de Communes du Liancourtois

Vu la directive n°91-271-CEE (DERU) du conseil de l'union européenne du 21 mai 1991 modifiée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;
Vu la directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.214-3 et R.214-32 et suivants ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅ ;
Vu l'arrêté du 24 août 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ ;
Vu le règlement du Service de l'Assainissement Collectif ;

ARRETE :

Article 1 : NATURE DES EAUX DEVERSEES : PRINCIPES GENERAUX

Dans le réseau d'assainissement de type séparatif, seules les eaux usées domestiques sont normalement déversées dans les canalisations d'eaux usées, et seules les eaux pluviales le sont dans les canalisations d'eaux pluviales.

Cependant, les réseaux d'assainissement peuvent recevoir des eaux d'origines différentes sous les réserves formulées ci-après :

- conformément à l'article L 1331-10 du code de la santé publique : (Loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 art. 3 I Journal Officiel du 10 mai 2001).

« Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière

de collecte à l'endroit du déversement si les pouvoirs des maires des communes membres lui ont été transférés dans les conditions prévues par l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que le traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente. Pour formuler un avis, celle-ci dispose d'un délai de deux mois, prorogé d'un mois si elle sollicite des informations complémentaires. A défaut d'avis rendu dans le délai imparti, celui-ci est réputé favorable.

- L'absence de réponse à la demande d'autorisation plus de quatre mois après la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.
- L'autorisation prévue au premier alinéa fixe notamment sa durée. Les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement.
- Toute modification ultérieure dans la nature ou la quantité des eaux usées déversées dans le réseau est autorisée dans les mêmes conditions que celles prévues au premier alinéa.
- L'autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'investissement entraînées par la réception de ces eaux. »

- conformément à l'article L 29-2 du règlement sanitaire départemental : (arrêté préfectoral du 3 janvier 1980)

« Il est interdit d'introduire dans les ouvrages publics, directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause directe ou indirecte soit d'un danger pour le personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement, soit d'une dégradation desdits ouvrages ou d'une gêne dans leur fonctionnement. L'interdiction porte notamment sur le déversement d'hydrocarbures, d'acides, de cyanures, de sulfures, de produits radioactifs et, plus généralement, de toute substance pouvant dégager soit par elle-même, soit après mélange avec d'autres effluents des gaz ou vapeurs dangereuses, toxiques ou inflammables.

Les effluents, par leur quantité et leur température ne doivent pas être susceptibles de porter les égouts à une température supérieure à 30°C. »

- conformément à la circulaire du 24 janvier 1984 :

« Le déversement d'effluents industriels dans un réseau public d'assainissement n'est acceptable que si les cinq critères suivants sont respectés :

- l'effluent industriel, éventuellement prétraité, est compatible avec le réseau d'assainissement public et la station d'épuration, et ne fait pas courir de risques aux travailleurs ;
- le flux de pollution industrielle est nettement minoritaire ;
- la pollution industrielle rejetée au milieu naturel n'est pas plus importante que dans le cas d'une station autonome correctement conçue ;
- sa composition ne s'écarte pas trop de celle d'effluents domestiques correctement traités ;
- en cas d'extension de la capacité de production de l'installation classée, le surplus de pollution pourra être traité convenablement et sans retard. »

D'une manière générale, il est rappelé que :

- conformément à l'article L 216-6 du Code de l'environnement : (Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)

« Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, à l'exception des dommages visés aux articles L. 218-73 et L. 432-2, ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Lorsque l'opération de rejet est autorisée par arrêté, les dispositions de cet alinéa ne s'appliquent que si les prescriptions de cet arrêté ne sont pas respectées.

Le tribunal peut également imposer au condamné de procéder à la restauration du milieu aquatique.»

En conséquence, l'Etablissement devra faire en sorte que les effluents industriels visés dans le cadre du présent arrêté ne soient pas susceptibles :

- de porter atteinte à la sécurité et à la santé des agents d'exploitation ou des tiers ;
- de porter atteinte au bon fonctionnement et à la bonne conservation des installations de collecte et de traitement ou autres biens ;
- d'amener une gêne visuelle ou olfactive ;
- de perturber les schémas d'évacuation des boues, déchets et sous-produits provenant de l'entretien du réseau et de l'épuration des eaux.

Article 2 : OBJET DE L'AUTORISATION

- L'établissement CGT ALKOR DRAKA, 75 rue Pasteur 60140 LIANCOURT est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser pour les sites Alkor Draka et Hutchinson :
 - ses eaux usées domestiques dans le système de collecte et de traitement de réseaux d'eaux usées de la Communauté de Communes du Liancourtois
 - ses eaux pluviales dans le système de réseaux de collecte des eaux pluviales de la Communauté de Communes du Liancourtois
- Les eaux usées non domestiques (mais assimilés à des eaux domestiques) font partie de cet arrêté.

La consommation d'eau potable représente environ :

		2017	2018	2019
Site ALKOR DRAKA	PDC 05556 Compteur DN 90-100 télérelevé	23.414 m ³	25.862 m ³	16.150 m ³
Site HUTCHINSON	PDC 04864 Compteur DN 20 télérelevé	102 m ³	220 m ³	24 m ³
Site MAPA	PDC 04827 Fermé en 2012	Fermé	Fermé	Fermé

L'établissement, objet du présent arrêté est sous-divisé en 3 sites géographiques :

- Site ALKOR DRAKA : site de fabrication de feuilles et films plastiques
- Site HUTCHINSON : site de vernissage, impression et laminage des feuilles
- Site MAPA : site non utilisé

L'Etablissement ne dispose pas de cantine.

L'établissement fonctionne 7 jrs/7 (du dimanche à 21h00 jusqu'au samedi à 13h00).

Les usages de l'eau potable au sein de l'Etablissement sont majoritairement les suivants :

Site ALKOR DRAKA :

- l'entretien et nettoyage des sols,
- le refroidissement du process, chauffe du process
- l'hygiène des employés.

Site HUTCHINSON :

- l'hygiène des employés.

Site MAPA :

- pas d'usage actuellement. Si le site était remis en service, l'Etablissement devra en avertir la Collectivité afin de procéder à la mise à jour de l'arrêté.

Tout incident générateur de pollution accidentelle doit être immédiatement signalé par téléphone à la Collectivité au 03.44.73.82.03 (n° d'urgence disponible 24h/24h), et confirmé par courrier.

Article 10 : OBLIGATION DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement a pour obligation de maintenir en permanence ses installations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable en bon état de fonctionnement (cf. convention de rejet ci-avant).

L'établissement à l'obligation de faire réaliser à ses frais un bilan 24H par un laboratoire extérieur et accrédité COFRAC et ce à minima 1 fois par an, sur tous les points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales par un laboratoire extérieur et accrédité COFRAC.

Les paramètres d'analyse sont définis dans la convention de rejet ci-avant. Les rapports d'analyse devront être transmis par mail avant le 31 décembre de chaque année à la collectivité à l'adresse suivante : astreinte@ccl-valleedoree.fr

En cas de non réception de ces documents le 31/12 de chaque année, la collectivité fera une relance par courrier avec un délai supplémentaire d'un mois. En cas de non-respect de cette obligation, la collectivité se réserve le droit de fermeture de(s) branchement(s).

Par ailleurs, l'Etablissement s'engage à mener les actions citées dans la convention de rejet, c'est-à-dire :

Actions à mettre en œuvre	Site concerné	Echéance
Installation de séparateurs hydrocarbures	ALKOR DRAKA HUTCHINSON MAPA (selon le devenir)	Moyen terme (Inférieur à 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention)
Installation de disconnecteurs pour protéger le réseau eau potable	ALKOR DRAKA HUTCHINSON	Court terme (Inférieur à 1 an à compter de la date de signature de la présente convention)
Entretien des réseaux privés d'eaux usées et d'eaux pluviales (curage régulier préconisé)	ALKOR DRAKA HUTCHINSON	En priorité ALKOR DRAKA dont le réseau eaux pluviales présente des dépôts importants
Mise en conformité des réseaux privés définis sur les plans : HUTCHINSON : bouchonnage de l'évacuation C ALKOR DRAKA : bouchonnage de l'évacuation de chaufferie et réparation d'un tuyau d'eaux usées	ALKOR DRAKA HUTCHINSON	Court terme (Inférieur à 1 an à compter de la date de signature de la présente convention)
Mise en conformité des stockages des produits chimiques (cuve à fioul, ...)	ALKOR DRAKA	Court terme (Inférieur à 1 an à compter de la date de signature de la présente convention)
Réduction de la teneur en DEHP	ALKOR DRAKA HUTCHINSON	A définir selon les moyens à mettre en œuvre

Chaque action menée à terme par l'Etablissement devra être signalée au fur et à mesure à la Collectivité par mail à l'adresse suivante : astreinte@ccl-valleedoree.fr

Pour la Collectivité,

Fait à Laigneville, le 12/04/2021

Olivier FERREIRA,

Le Président

Signature



Annexe 5.2 – Rapports d'analyse des eaux pluviales
(Eurofins - 15-03-2021)

CGT ALKOR DRAKA
Monsieur Julian LEROY
75 Rue Pasteur
60140 LIANCOURT
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-21-IC-021867-01

Version du : 15/03/2021

Page 1/4

Dossier N° : 21I006530

Date de réception : 19/02/2021

Référence bon de commande : 210166

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	HUTCH EP1	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous) (2324) (voir note ci-dessous)

- (1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
- (1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
- (2324) [Azote Nitreux / Nitrites (NO₂), Azote Nitrique / Nitrates (NO₃)] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

Température de l'air de l'enceinte	7°C	Date de réception	19/02/2021 18:30
Préleveur	IRH	Début d'analyse	22/02/2021 17:51
Date de prélèvement	19/02/2021		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXP24 : Prélèvement 24h eaux résiduaires Prestation sous-traitée à un laboratoire externe * (Sous-traitant externe accrédité) Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Ou Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts : - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs – déversoirs à profil triangulaire (NF ISO 4360 ou NF X 10-312) ; - au moyen de déversoirs en mince paroi (NF X 10-311) ; - canaux jaugeurs Parshall et Saniiri (NF ISO 9826 ou NF X 10-318) ; - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs par détermination de la profondeur des chenaux rectangulaires (NF X 10-314) La prestation comprend : La mesure du débit sur 24 heures Constitution d'un échantillon moyen 24 heures -		

PARAMETRES PREALABLES

	Résultat	Unité
LS3K1 : Minéralisation eau régale avant analyse métaux Analyse soustraitée à Eurofins * Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-1	Fait	

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC4LN : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins # Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	<3.0	mg/l
EN01B : Substances extractibles à l'hexane (SEH) Prestation réalisée par nos soins Gravimétrie [Extraction - pesée] - Méthode interne	<2	mg/l
IC0TK : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	0.17	mg P/l
IC0TP : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Volumétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	1.0	mg N/l
IC0U2 : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins Calcul - Calcul	1.55	mg/l
IJ010 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins # Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872	10	mg/l
IJ326 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	18	mg O2/l

ANIONS

	Résultat	Unité
IC99J : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitrique *	0.55	mg N-NO3/l
Nitrate *	2.42	mg NO3/l
IC4YP : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitreux *	<0.02	mg N-NO2/l

ANIONS			
	Résultat	Unité	
Nitrites *	<0.05	mg NO2/l	
METAUX			
	Résultat	Unité	
LSDUS : Arsenic (As) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<5.00	µg/l	
LS3N9 : Cadmium (Cd) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<1.00	µg/l	
LSIED : Chrome (Cr) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<5.00	µg/l	
LSFAP : Mercure (Hg) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<0.05	µg/l	
LSDUX : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<5.00	µg/l	
LSBJT : Plomb (Pb) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	2.6	µg/l	
LS4PJ : Zinc (Zn) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	87.4	µg/l	
LS9AC : Cuivre (Cu) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	11.6	µg/l	
PARAMETRES INDESIRABLES			
	Résultat	Unité	
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2	<0.1	mg/l	
PHTALATES			
	Résultat	Unité	
IX7W1 : Di(2-ethylhexyl)phtalate (DEHP) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/MS/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	8.3	µg/l	



Camille Carlier
 Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

CGT ALKOR DRAKA
Monsieur Julian LEROY
75 Rue Pasteur
60140 LIANCOURT
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-21-IC-021868-01

Version du : 15/03/2021

Page 1/4

Dossier N° : 21I006530

Date de réception : 19/02/2021

Référence bon de commande : 210166

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	AD EP1	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous) (2324) (voir note ci-dessous)

- (1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
- (1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
- (2324) [Azote Nitreux / Nitrites (NO₂), Azote Nitrique / Nitrates (NO₃)] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

Température de l'air de l'enceinte	7°C	Date de réception	19/02/2021 18:30
Préleveur	IRH	Début d'analyse	22/02/2021 17:35
Date de prélèvement	19/02/2021		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXP24 : Prélèvement 24h eaux résiduaires Prestation sous-traitée à un laboratoire externe * (Sous-traitant externe accrédité) Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Ou Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts : - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs – déversoirs à profil triangulaire (NF ISO 4360 ou NF X 10-312) ; - au moyen de déversoirs en mince paroi (NF X 10-311) ; - canaux jaugeurs Parshall et Saniiri (NF ISO 9826 ou NF X 10-318) ; - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs par détermination de la profondeur des chenaux rectangulaires (NF X 10-314) La prestation comprend : La mesure du débit sur 24 heures Constitution d'un échantillon moyen 24 heures -		

PARAMETRES PREALABLES

	Résultat	Unité
LS3K1 : Minéralisation eau régale avant analyse métaux Analyse soustraitée à Eurofins * Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-1	Fait	

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC4LN : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins # Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	3.7	mg/l
EN01B : Substances extractibles à l'hexane (SEH) Prestation réalisée par nos soins Gravimétrie [Extraction - pesée] - Méthode interne	<2	mg/l
IC0TK : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	1.2	mg P/l
IC0TP : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Volumétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	8.4	mg N/l
IC0U2 : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins Calcul - Calcul	22.50	mg/l
IJ010 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins # Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872	11	mg/l
IJ326 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	105	mg O2/l

ANIONS

	Résultat	Unité
IC99J : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitrique *	13.9	mg N-NO3/l
Nitrate *	61.5	mg NO3/l
IC4YP : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitreux *	0.20	mg N-NO2/l

ANIONS			
		Résultat	Unité
Nitrites	*	0.64	mg NO2/l
METAUX			
		Résultat	Unité
LSDUS : Arsenic (As) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
LS3N9 : Cadmium (Cd) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<1.00	µg/l
LSIED : Chrome (Cr) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
LSFAP : Mercure (Hg) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<0.05	µg/l
LSDUX : Nickel (Ni) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	8.9	µg/l
LSBJT : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<2.00	µg/l
LS4PJ : Zinc (Zn) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	130	µg/l
LS9AC : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	17.2	µg/l
PARAMETRES INDESIRABLES			
		Résultat	Unité
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.1	mg/l
PHTALATES			
		Résultat	Unité
IX7W1 : Di(2-ethylhexyl)phtalate (DEHP) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/MS/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	*	8.3	µg/l



Camille Carlier
 Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

CGT ALKOR DRAKA
Monsieur Julian LEROY
75 Rue Pasteur
60140 LIANCOURT
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-21-IC-021869-01

Version du : 15/03/2021

Page 1/4

Dossier N° : 21I006530

Date de réception : 19/02/2021

Référence bon de commande : 210166

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de rejet / Eau résiduaire	AD EP2	(1201) (voir note ci-dessous) (1203) (voir note ci-dessous) (2324) (voir note ci-dessous)

- (1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.
- (1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.
- (2324) [Azote Nitreux / Nitrites (NO₂), Azote Nitrique / Nitrates (NO₃)] Les délais de mise en analyse pour ce(s) paramètre(s) sont supérieurs aux délais normatifs mais le résultat reste exploitable selon nos études de stabilité.

N° ech **211006530-003** | Version AR-21-IC-021869-01(15/03/2021) | Votre réf. AD EP2 Page 2/4

Température de l'air de l'enceinte	7°C	Date de réception	19/02/2021 18:30
Préleveur	IRH	Début d'analyse	22/02/2021 17:35
Date de prélèvement	19/02/2021		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXP24 : Prélèvement 24h eaux résiduaires Prestation sous-traitée à un laboratoire externe * (Sous-traitant externe accrédité) Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon automatique à fréquence fixe) Ou Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des profils de vitesse et des variations de débit de l'écoulement) dans les canaux découverts : - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs – déversoirs à profil triangulaire (NF ISO 4360 ou NF X 10-312) ; - au moyen de déversoirs en mince paroi (NF X 10-311) ; - canaux jaugeurs Parshall et Saniiri (NF ISO 9826 ou NF X 10-318) ; - au moyen de déversoirs et de canaux jaugeurs par détermination de la profondeur des chenaux rectangulaires (NF X 10-314) La prestation comprend : La mesure du débit sur 24 heures Constitution d'un échantillon moyen 24 heures -		

PARAMETRES PREALABLES

	Résultat	Unité
LS3K1 : Minéralisation eau régale avant analyse métaux Analyse soustraite à Eurofins * Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-1	Fait	

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC4LN : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins # Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	<3.0	mg/l
EN01B : Substances extractibles à l'hexane (SEH) Prestation réalisée par nos soins Gravimétrie [Extraction - pesée] - Méthode interne	<2	mg/l
IC0TK : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	0.08	mg P/l
IC0TP : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Volumétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	<0.5	mg N/l
IC0U2 : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins Calcul - Calcul	3.92	mg/l
IJ010 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins # Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872	<4	mg/l
IJ326 : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 * Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	7	mg O2/l

ANIONS

	Résultat	Unité
IC99J : Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitrique *	3.92	mg N-NO3/l
Nitrate *	17.4	mg NO3/l
IC4YP : Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1		
Azote nitreux *	<0.02	mg N-NO2/l

ANIONS			
		Résultat	Unité
Nitrites	*	<0.05	mg NO2/l
METAUX			
		Résultat	Unité
LSDUS : Arsenic (As) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
LS3N9 : Cadmium (Cd) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<1.00	µg/l
LSIED : Chrome (Cr) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
LSFAP : Mercure (Hg) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<0.05	µg/l
LSDUX : Nickel (Ni) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
LSBJT : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<2.00	µg/l
LS4PJ : Zinc (Zn) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	20.9	µg/l
LS9AC : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-1488 ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	*	<5.00	µg/l
PARAMETRES INDESIRABLES			
		Résultat	Unité
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2	*	<0.1	mg/l
PHTALATES			
		Résultat	Unité
IX7W1 : Di(2-ethylhexyl)phtalate (DEHP) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac.fr) 1-0685 GC/MS/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	*	<1.00	µg/l



Camille Carlier
 Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

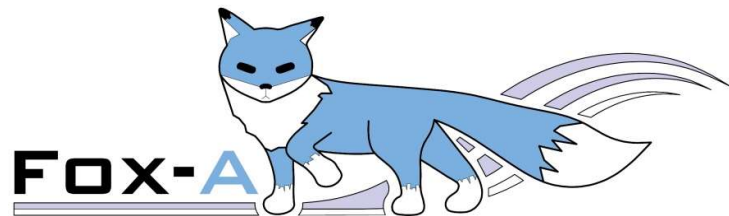
Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

Annexe 5.3 – Assistance Technique à Maitrise d’Ouvrage -
Mise en conformité hydraulique du site (Fox-A – Ind.C du
29-7-2020)

ALKOR



29/07/20

CGT ALKOR DRAKA

75 rue Pasteur

60 140 LIANCOURT



Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage
(ATMO)

Mise en conformité hydraulique du site
indC

1. GENERALITES	3
1.1. PREAMBULE	3
1.2. CONTEXTE	3
1.3. DICT	3
1.4. DONNEES METEO	3
1.5. PERMEABILITE DU TERRAIN	3
2. ANALYSE DE LA DOCTRINE	4
2.1. VALEUR DE LA PLUIE A RETENIR SELON LA DOCTRINE	4
2.2. VALEUR DE LA PLUIE A RETENIR SELON LE REGLEMENT DE ZONE	4
2.3. DIMENSIONNEMENT D'UN BASSIN UNIQUE	4
2.4. CONCLUSIONS	4
3. ETUDE DE TAMPONNEMENT.....	5
3.1. EMPRISE	5
3.2. BILAN DE SURFACES	5
3.3. RESULTAT DU MODELE.....	7
3.4. CONCLUSION	7
4. ETUDE DE CONFINEMENT	7
4.1. VOLUME DE CONFINEMENT D'EAUX D'INCENDIE	7
4.2. TABLEAU COMPARATIF	7
5. ETUDE D'IMPLANTATION DU BASSIN	8
6. CONCLUSION.....	10

1. GENERALITES

1.1. PREAMBULE

La présente notice a pour but de fixer le scénario à retenir pour le tamponnement des eaux pluviales et le confinement des eaux d'extinction d'incendie du site CGT Alkor Draka, parcelles 54,68,72 et73, à Liancourt (60).

1.2. CONTEXTE

Le bâtiment abritant la ligne de vernissage (héliogravure) est soumis à autorisation : rub.2450 et rub.3670 (IED). A ce titre, il est nécessaire de mettre en conformité le tamponnement et le confinement des eaux d'extinction d'incendie. Il est possible de réaliser un bassin unique, le cas échéant, la note de doctrine du 30/01/07 est applicable. Le but de l'étude est de déterminer le volume réglementaire du bassin en tamponnement et en confinement.

1.3. DICT

La DICT est réalisée durant l'étude. Le numéro de DT attribué est : **2020030301404TPW**

Les concessionnaires concernés sont :

- SFR
- Orange
- CG60
- ENEDIS
- La Vallée dorée
- GRDF

Les plans des réseaux concessionnaires sont compilés dans l'annexe « Carnet de DT »

1.4. DONNEES METEO

La modélisation est réalisée avec les coefficients de Montana METEO France admissibles à la date de l'étude :



1.5. PERMEABILITE DU TERRAIN

L'infiltration à la parcelle reste l'orientation privilégiée pour l'élimination des eaux pluviales. Elle est conditionnée à :

- L'absence de nappe phréatique dans les horizons à infiltrer
- La capacité du terrain à infiltrer (perméabilité)

L'étude géotechnique Ginger NAM2.K.556 du 30/03/20 indique :

- La présence d'eau de nappe à -1.31m par rapport au terrain naturel (piézomètre)
- L'arrivée d'eau en fouilles à 2.20m
- Une perméabilité de l'ordre de 6.3×10^{-6} entre -1.20m et 2.20m, puis une mesure impossible compte tenu d'éboulements répétitifs des sables en place.

Conclusion :

- **Infiltration à la parcelle impossible**
- **Ouvrage de tamponnement/confinement à drainer car présence de nappe**

2. ANALYSE DE LA DOCTRINE

2.1. VALEUR DE LA PLUIE A RETENIR SELON LA DOCTRINE

Le site est concerné par la réglementation du bassin versant de la Brèche Amont. La doctrine indique que la période de retour est de 20 ans, avec un débit de fuite autorisé de 1L/s/ha, **dans le cas d'un rejet vers le milieu superficiel**

2.2. VALEUR DE LA PLUIE A RETENIR SELON LE REGLEMENT DE ZONE

Le site disposant d'un règlement de zone, celui-ci impose de retenir une période de retour de pluie de 10 ans, avec un débit de fuite autorisé de 1L/s/ha **dans le cas d'un rejet vers le réseau public** (source : Vallée Dorée, email du 24/02/20 e.gallet@ccl.valléedoree.fr à julian.leroy@cgtower.com).

2.3. DIMENSIONNEMENT D'UN BASSIN UNIQUE

La doctrine indique que le dimensionnement d'un bassin unique s'établit de la façon suivante :

- Somme du **volume d'une pluie décennale** et du **volume D9A duquel est soustrait le volume d'eaux liés aux intempéries**

2.4. CONCLUSIONS

Pour dimensionner le tamponnement :

- Il faut retenir le rejet au réseau public (absence de milieu superficiel à proximité) au débit limité de 1L/s/ha.
- Il convient de déterminer l'emprise exacte du site afin d'en déterminer le débit du rejet intervenant dans le calcul dynamique de vidage/remplissage du bassin

Pour dimensionner le confinement :

- Il convient de modéliser avec une période de retour de 10 ans et ajouter le volume de D9A duquel on retranche la ligne « volume d'eaux lié aux intempéries »

3. ETUDE DE TAMPONNEMENT

3.1. EMPRISE

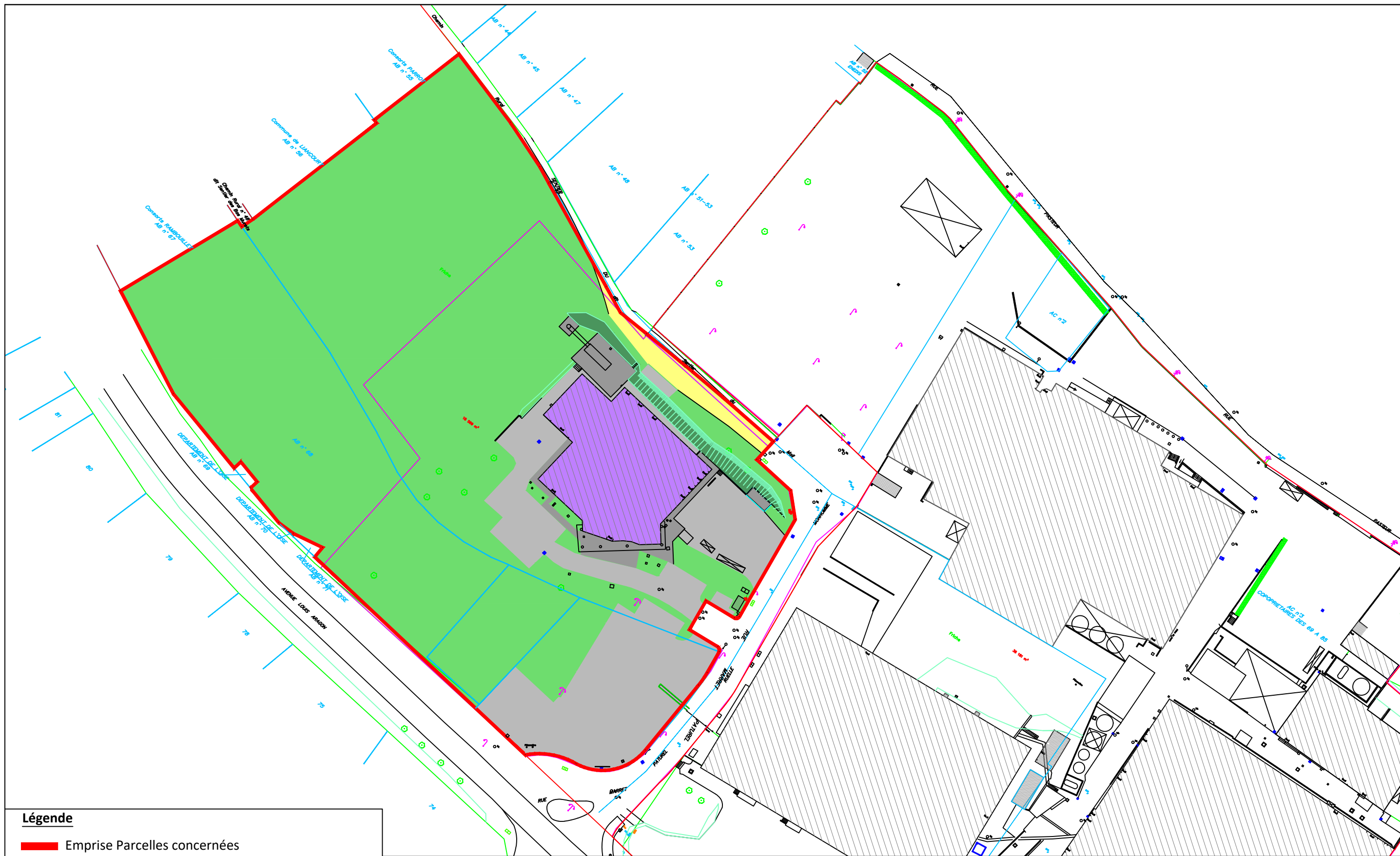
Parcelles : 54, 68, 72, 73

Surface totale : 18 577m² (1.8577 Ha)



3.2. BILAN DE SURFACES

Le plan ci-après reprend l'ensemble des surfaces actives des parcelles selon leur revêtement, afin d'en déterminer le coefficient d'apport.



Légende

- Emprise Parcelles concernées
- Espaces verts
- Talus
- Graviers
- Béton
- Voirie
- Toiture

ICPE

CGT ALKOR DRAKA
Mise en conformité hydraulique

Maitre d'ouvrage :



CGT ALKOR DRAKA
rue Marret et Paturel
60 140 LIANCOURT

Assistant Maître d'Ouvrage :



34 rue des anciens combattants
59 268 Sancourt
Siège : 5 rue du 8 mai
80 860 Noyelles-sur-Mer
sp.foxa@gmail.com

Plan n° 01

Ech :
1/1000e

Format :
A3

Dessiné par :
SP

Date :
02/04/20

**Dimensionnement
Pluie Décennale -
Bilan de Surfaces**

Date	Ind	Nature de la modification	Par
02/04/20	A	Première diffusion	SP
Le présent plan est un plan de principe destiné à l'explication de projet et en aucun cas un document d'exécution			

3.3. RESULTAT DU MODELE

Valeur de la pluie	Décennale	
Durée la plus défavorable	120	min
Résultat du modèle	197,13	m3
Débit de fuite autorisé	1	l/s/H
Soit	1,8577	l/s
Résultat du calcul dynamique	170	m3

3.4. CONCLUSION

En considérant la surface totale des parcelles 54, 68, 72 et 73 :

- Le volume du bassin nécessaire à **contenir l'évènement décennal est de 198m³**
- Le volume du bassin nécessaire à **tamponner l'évènement décennal avec débit de fuite de 1l/s/H, soit 1.8577l/s, est de 170m³**

4. ETUDE DE CONFINEMENT

4.1. VOLUME DE CONFINEMENT D'EAUX D'INCENDIE

Le Calcul D9 donne un résultat de 120m³ (donnée maitre d'ouvrage)

Le Calcul D9A donne un résultat de 670 m³.

4.2. TABLEAU COMPARATIF

Hypothèses	Surface totale des parcelles
<i>Pluie Décennale</i>	<i>198m³</i>
<i>Volume de D9A</i>	<i>670m³</i>
<i>Pluie Décennale</i>	<i>198m³</i>
<i>Volume d'eaux lié aux intempéries</i>	<i>50m³</i>
Total	818m³
Plus grande des 2 valeurs	818m³

5. ETUDE D'IMPLANTATION DU BASSIN

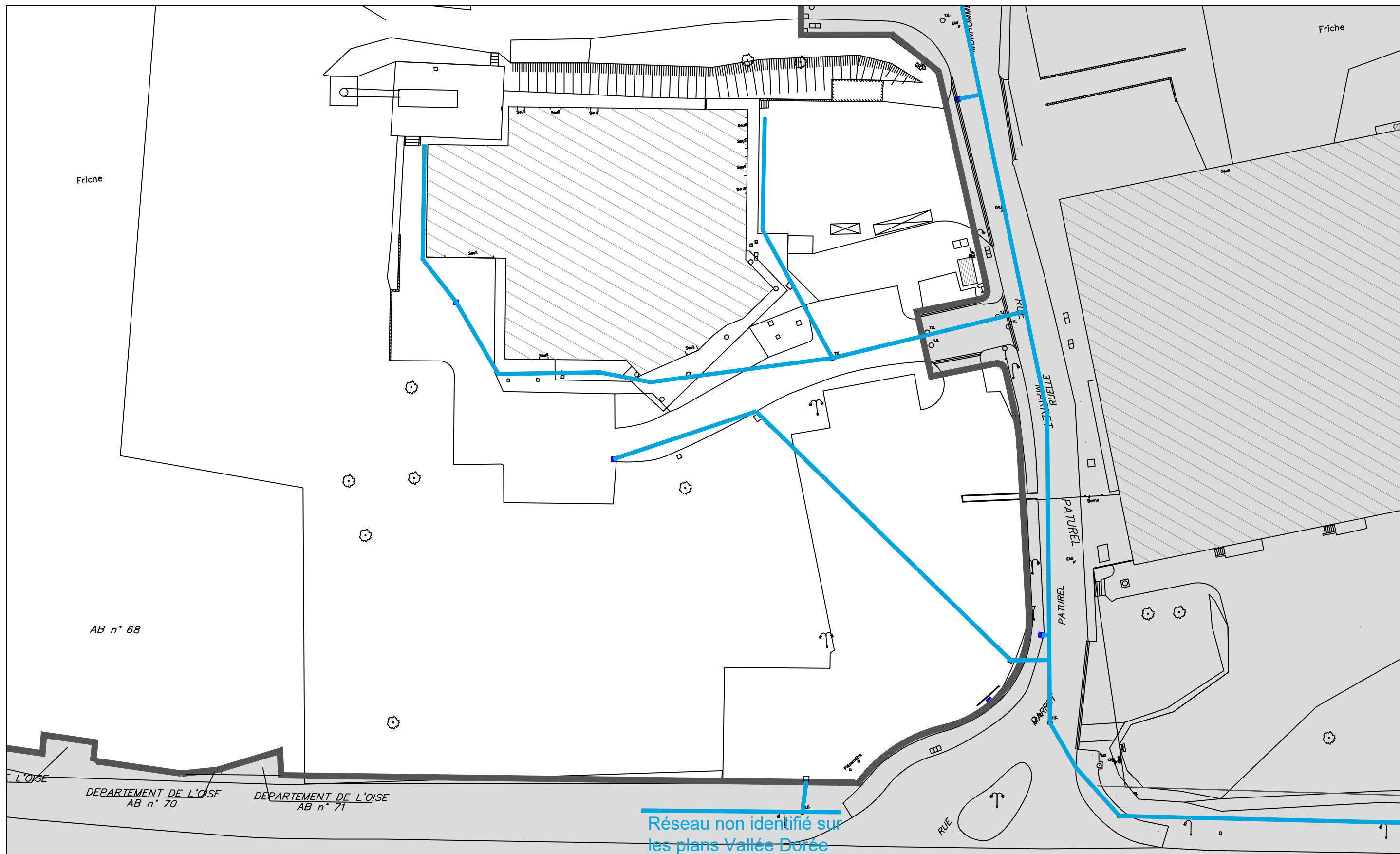
Les documents de référence pour mener l'étude sont les suivants :



- Plans vallée dorée : « Assainissement Classe C imprimé le 05/03/20, échelle 1/1400 réalisé par EG »
- Plan de contrôle de conformité Assainissement collectif réalisé par la vallée dorée le 09/12/19
- Plan de Géomètre L0631-016 du 23/03/20 incomplet (**absence de réseaux, et suspicion d'erreur sur les réseaux représentés**)

Des différences substantielles et de fortes imprécisions existent entre les documents. Les présents scénarii sont par conséquent élaborés sur les hypothèses de cheminement reprises sur le plan : **Plan des réseaux existants**

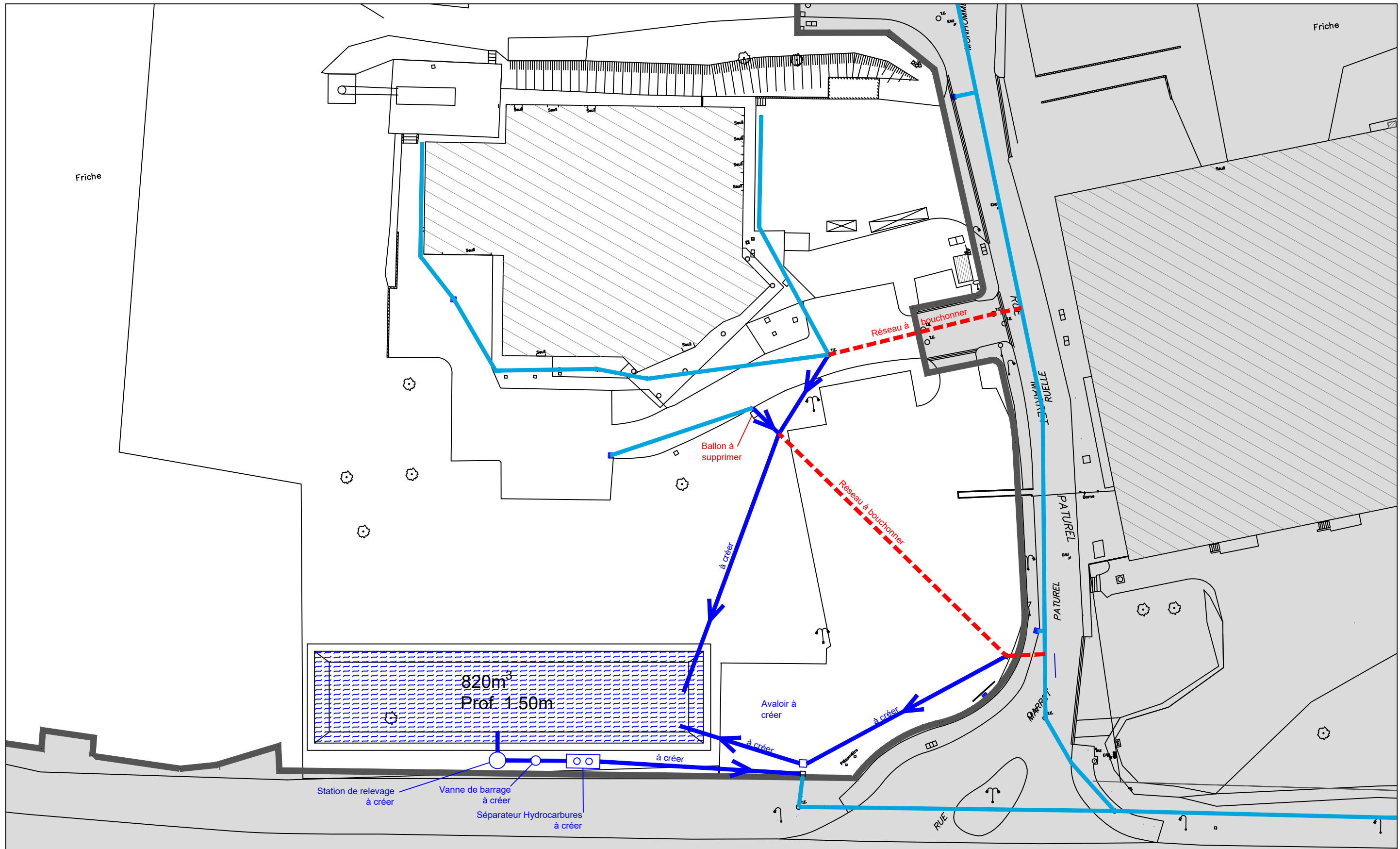
Avant d'engager la réalisation d'un scénario, le maître d'ouvrage devra faire procéder à une campagne de reconnaissance de réseaux :

- Levé géomètre avec niveaux de radier dans les regards, et niveaux de fil d'eau
- En cas d'incertitude, compléter le relevé par un essai au colorant ou un passage caméra

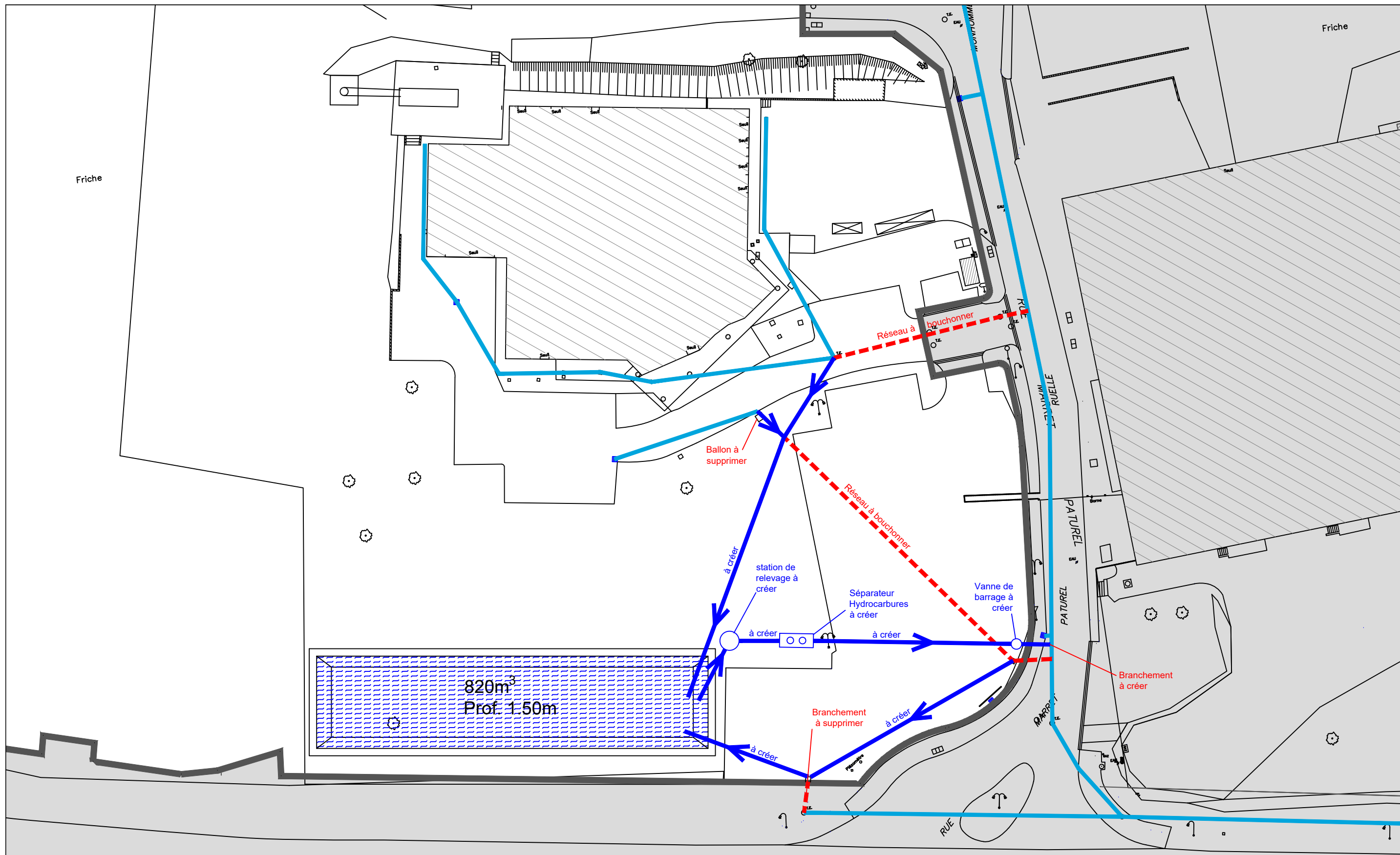




Légende	CGT ALKOR DRAKA Mise en conformité hydraulique		Plan n° 02		Date	Ind	Nature de la modification	Par		
	<p>Emprise Parcelles concernées</p> <p>Réseaux existants : (retranscription du plan géomètre 49°Nord L/0631/016/01 de Mars 2020)</p> <p>Réseau EP existant supposé (relevé non-réalisé)</p>	<p>Maitre d'ouvrage :</p>  <p>CGT ALKOR DRAKA rue Marret et Paturel 60 140 LIANCOURT</p>		<p>Assistant Maître d'Ouvrage :</p>  <p>Fox-A 34 rue des anciens combattants 59 268 Sancourt Siège : 5 rue du 8 mai 80 860 Noyelles-sur-Mer sp.foxa@gmail.com</p>		Ech : 1/500e	Format : A3	02/04/20	A	Première diffusion
			Plan des réseaux existants		Le présent plan est un plan de principe destiné à l'explication de projet et en aucun cas un document d'exécution					

ICPE



Légende		CGT ALKOR DRAKA Mise en conformité hydraulique	Plan n° 03		Date	Ind	Nature de la modification	Par	
	Emprise Parcelles concernées		Maitre d'ouvrage : CGT ALKOR DRAKA rue Marret et Patuvel 60 140 LIANCOURT	Assistant Maître d'Ouvrage : 34 rue des anciens combattants 59 268 Sancourt Siège : 5 rue du 8 mai 80 860 Noyelles-sur-Mer sp.foxa@gmail.com	Ech : 1/500e	Format : A3	02/04/20	A	Première diffusion
	Réseau EP existant supposé (relevé non-réalisé)	Dessiné par : SP			Date : 02/04/20	28/07/20	B	Suite D9a	SP
	Réseau EP à créer	Plan de scénario 1		Le présent plan est un plan de principe destiné à l'explication de projet et en aucun cas un document d'exécution					
	Réseau EP à supprimer								



Légende		CGT ALKOR DRAKA Mise en conformité hydraulique		Plan n° 04		Date	Ind	Nature de la modification	Par	
<p>Emprise Parcelles concernées</p> <p>Réseaux existants : (retranscription du plan géomètre 49°Nord L/0631/016/01 de Mars 2020)</p> <p>— Réseau EP existant supposé (relevé non-réalisé)</p> <p>— Réseau EP à créer</p> <p>— Réseau EP à supprimer</p>		ICPE	Maitre d'ouvrage :	Assistant Maître d'Ouvrage :	Ech : 1/500e	Format : A3	02/04/20	A	Première diffusion	SP
 <p>CGT ALKOR DRAKA rue Marret et Paturel 60 140 LIANCOURT</p>			 <p>Fox-Air 34 rue des anciens combattants 59 268 Sancourt Siège : 5 rue du 8 mai 80 860 Noyelles-sur-Mer sp.foxa@gmail.com</p>		Dessiné par : SP	Date : 02/04/20	28/07/20	B	Suite D9a	SP
					Plan de scénario 2					
Le présent plan est un plan de principe destiné à l'explication de projet et en aucun cas un document d'exécution										

6. CONCLUSION

L'étude permet de valider la faisabilité d'un bassin de tamponnement + confinement des eaux sur la parcelle, pour un volume de 818m³ en tenant compte de la nature du terrain :

- L'exutoire final sera idéalement au Sud du parking INKA (scenario 1), comme existant. Ce dernier n'étant pas identifié sur les plans de la vallée dorée, il y a lieu d'en solliciter l'inspection auprès du concessionnaire (vallée dorée)
- Dans le cas où il serait impossible d'utiliser l'exutoire Sud parking INKA, le rejet pourra éventuellement se faire dans le réseau d'eaux pluviales identifié du côté de la barrière (scenario 2)
- Le bassin sera de faible profondeur (1.50m) afin de se préserver des amenées d'eau de nappe phréatique
- Le bassin sera pourvu d'un réseau de drains facilitant l'écoulement des eaux de nappe
- Le bassin sera pourvu d'un séparateur à hydrocarbures en aval, cette solution permettant un dimensionnement plus léger de cet équipement.



CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020

ENEDIS






34 rue des anciens combattants 59 268 Sancourt
5 rue du 8 Mai 80 860 Noyelles sur mer
06 88 87 15 37 - sp.foxa@gmail.com

Recommandation par rapport aux distances d'approche

Pour des raisons impérieuses de sécurité liées à la continuité de service la mise hors tension conformément à la réglementation n'est pas souhaitable.

Merci de vous référer au(x) plan(s) de masse pour identifier les réseaux en présence afin d'adapter la mise en œuvre de vos travaux par rapport aux distances d'approche et suivant les recommandations ci-dessous.





/!\ Mesures de sécurité à mettre en œuvre /!\

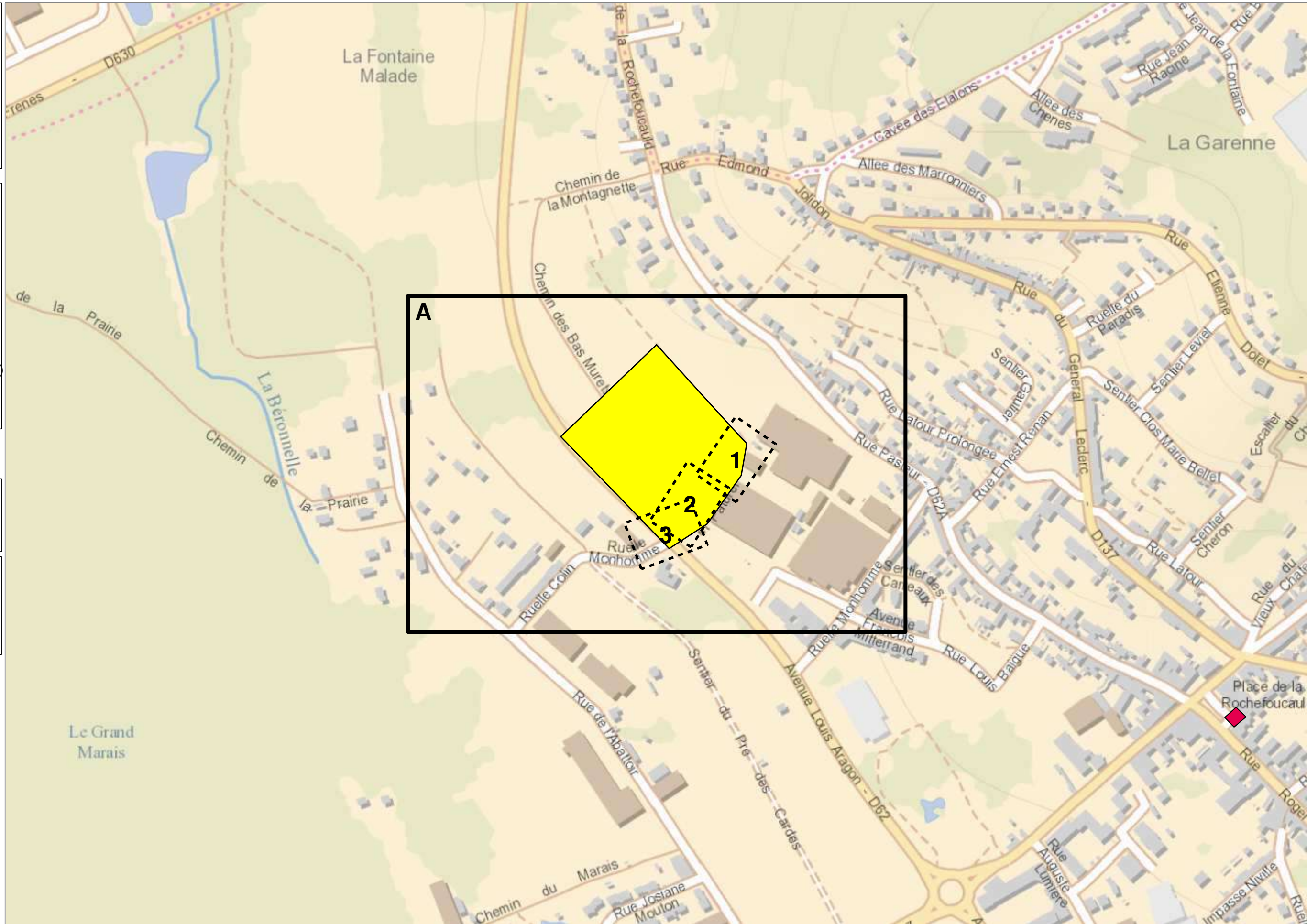
Nature	Niveau de tension	Symbologie	Recommandation
Souterrain	HTA		Certains de nos ouvrages souterrains ne sont pas alertés par un grillage avertisseur qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Vous devrez approcher l'ouvrage exclusivement par sondage manuel sans le toucher.
	BT		
Aérien	BT Nu		Nous devons procéder à une protection du réseau basse tension, nous vous ferons parvenir un devis et les délais de mise en œuvre.
	BT Torsadé		Vous devez veillez à ne pas toucher les canalisations aériennes isolées qui sont dans l'emprise de votre chantier.
	HTA Nu HTA Torsadé		Votre chantier ne peut pas se dérouler dans les conditions que vous aviez envisagées, les distances indiquées dans votre déclaration ne sont pas compatibles avec la sécurité des intervenants.

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Les trois points affichés sur le présent plan de situation, sont également repérés sur les plans de réseaux souterrains associés. Attention leurs coordonnées sont fournies à titre indicatif. Le réseau doit être localisé à partir des côtes présentes et plus généralement en mesurant la distance entre le réseau et les éléments du fond de plan.

Coordonnées des 3 points
Exprimés en WGS84 (long;lat)
PR1 : 2.457866;49.331935
PR2 : 2.456913;49.330983
PR3 : 2.457414;49.331442

-  Emprise de vos travaux
-  Projet de travaux Enedis
-  Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
-  Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :

04/03/2020

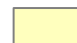

Valable jusqu'au :

01/06/2020




Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :





- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains ; leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document. La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans.

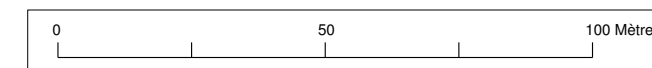
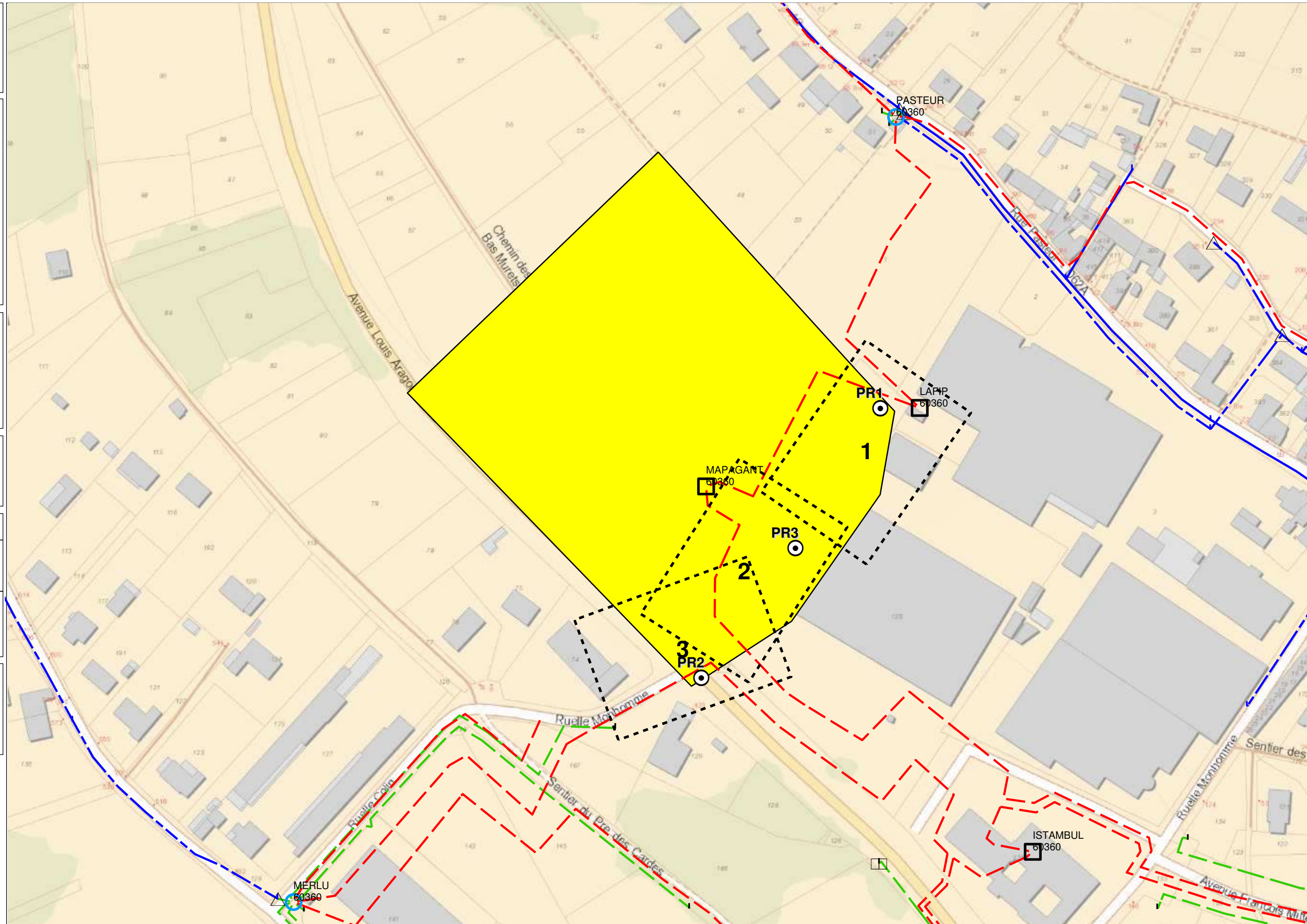
-  Emprise de vos travaux
-  Projet de travaux Enedis

Réseau électrique

- BT
-  Aérien
 -  Torsadé
 -  Souterrain

- HTA
-  Aérien
 -  Torsadé
 -  Souterrain
 -  Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



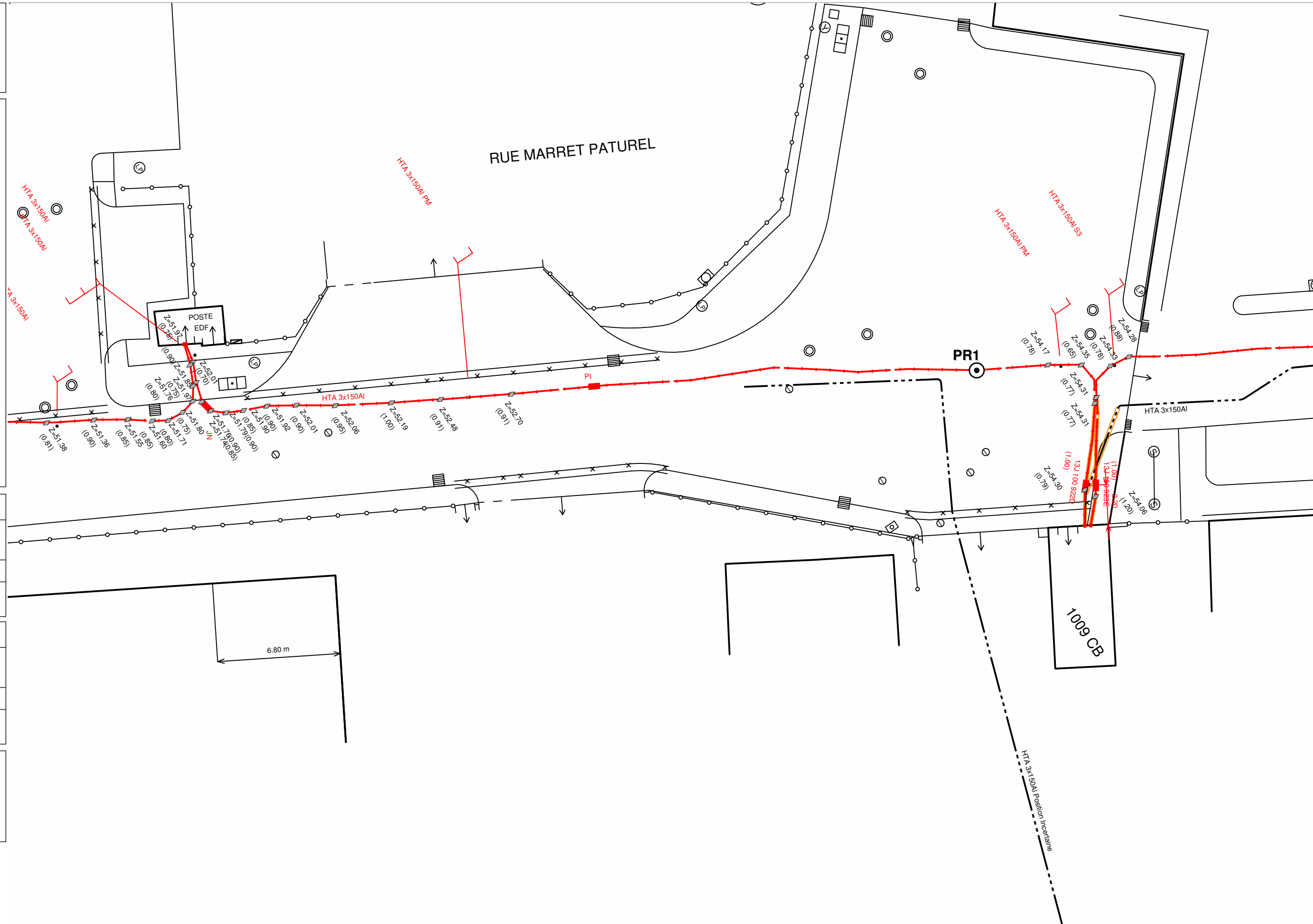
Plan édité le :

04/03/2020

Valable jusqu'au :

01/06/2020

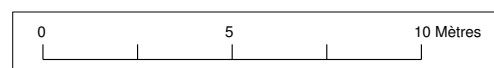
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée
 Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...)
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C



Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :

04/03/2020

Valable jusqu'au :

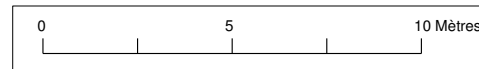
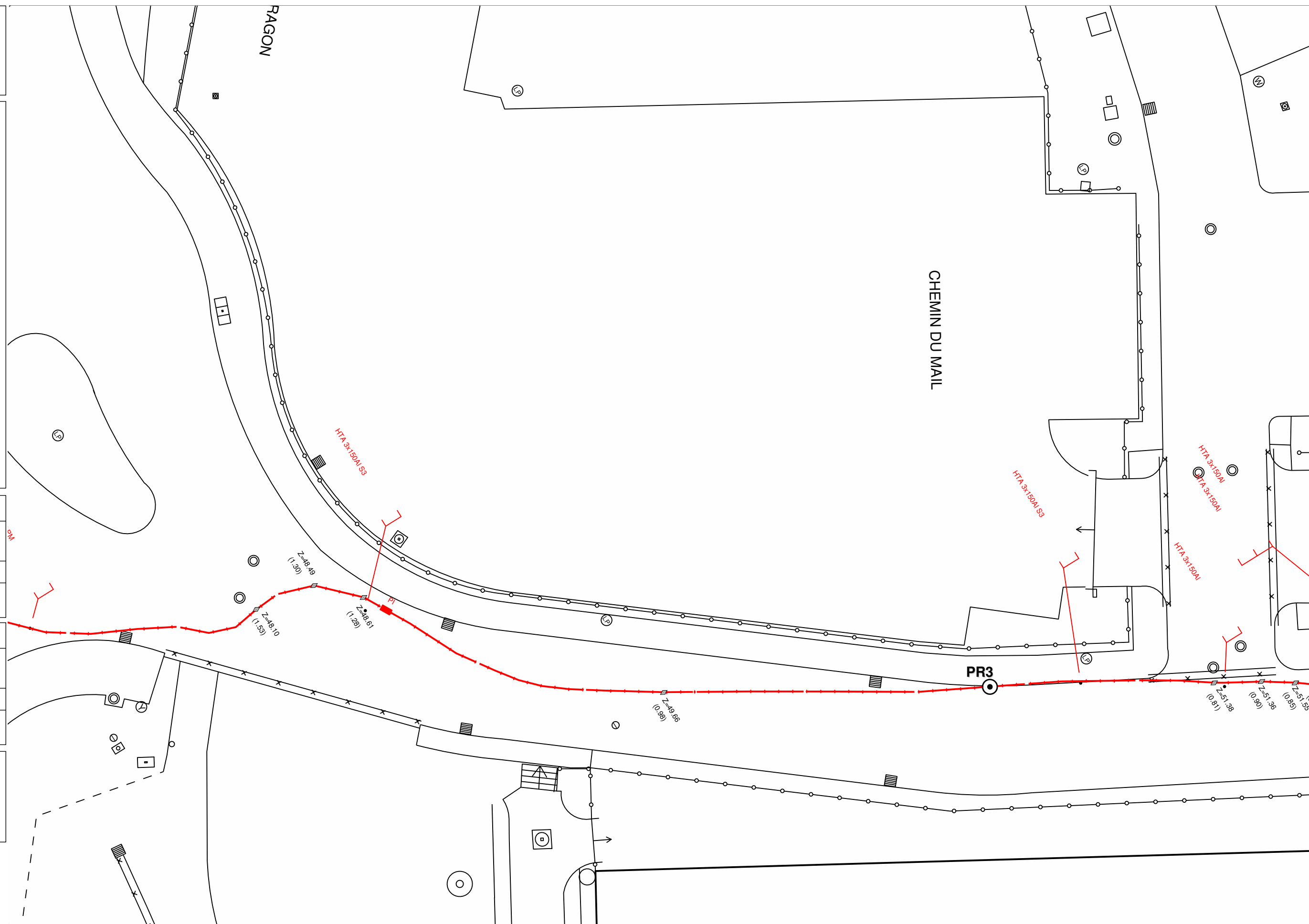
01/06/2020

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...)
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :

04/03/2020

Valable jusqu'au :

01/06/2020

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés**
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée**
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...)**
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C**

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

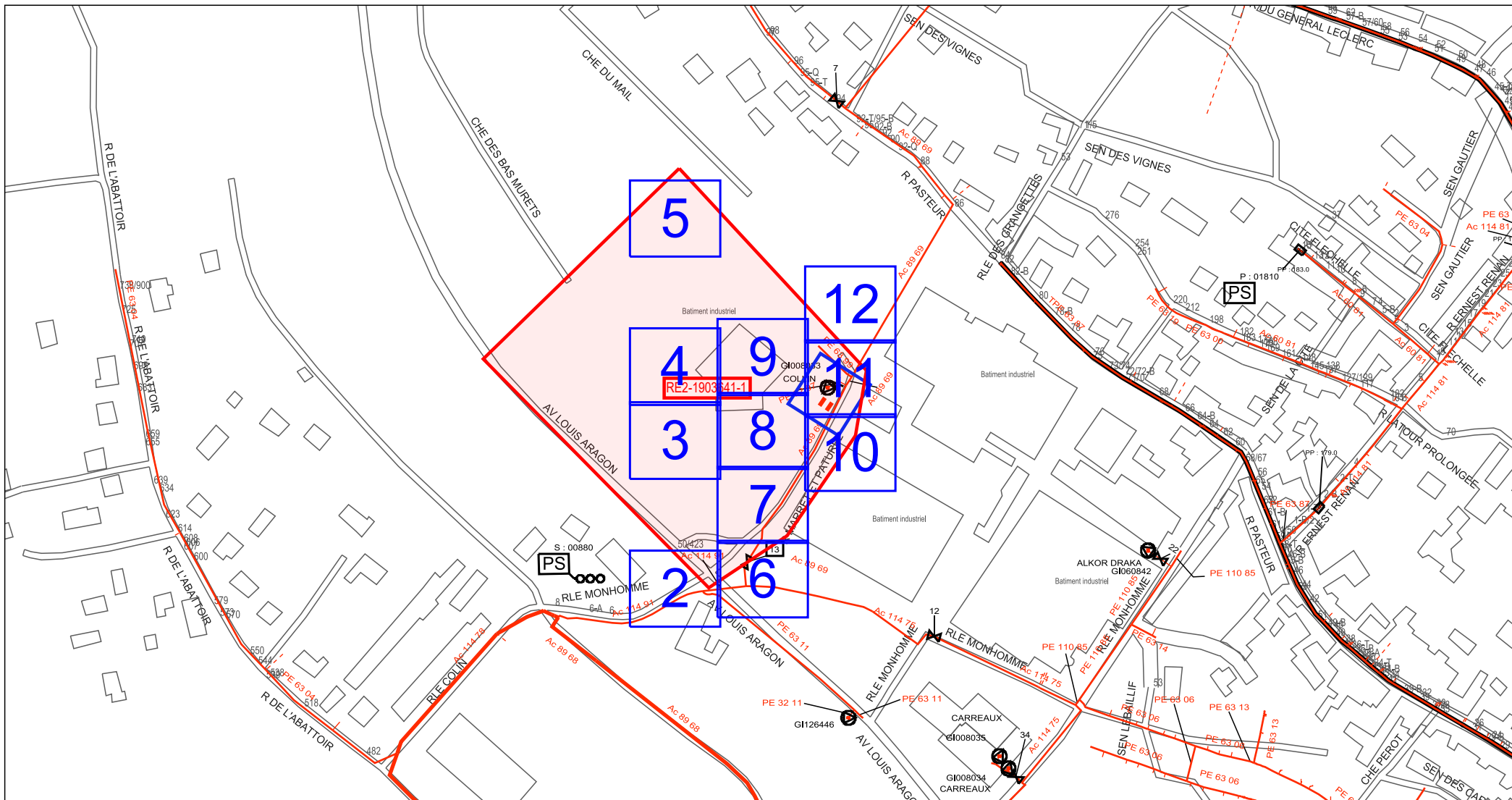


CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020

GRDF

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géoréférencé 1	Page PG 1	Point Géoréférencé 2	Page PG 2	Point Géoréférencé 3	Page PG 3
660524.025; 6914722.523	6	660554.692; 6914790.679	7	660567.071; 6914811.487	10



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

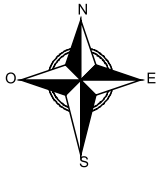
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608737.821 m, 2481491.760 m, L2E

Coordonnées GPS

49.331 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

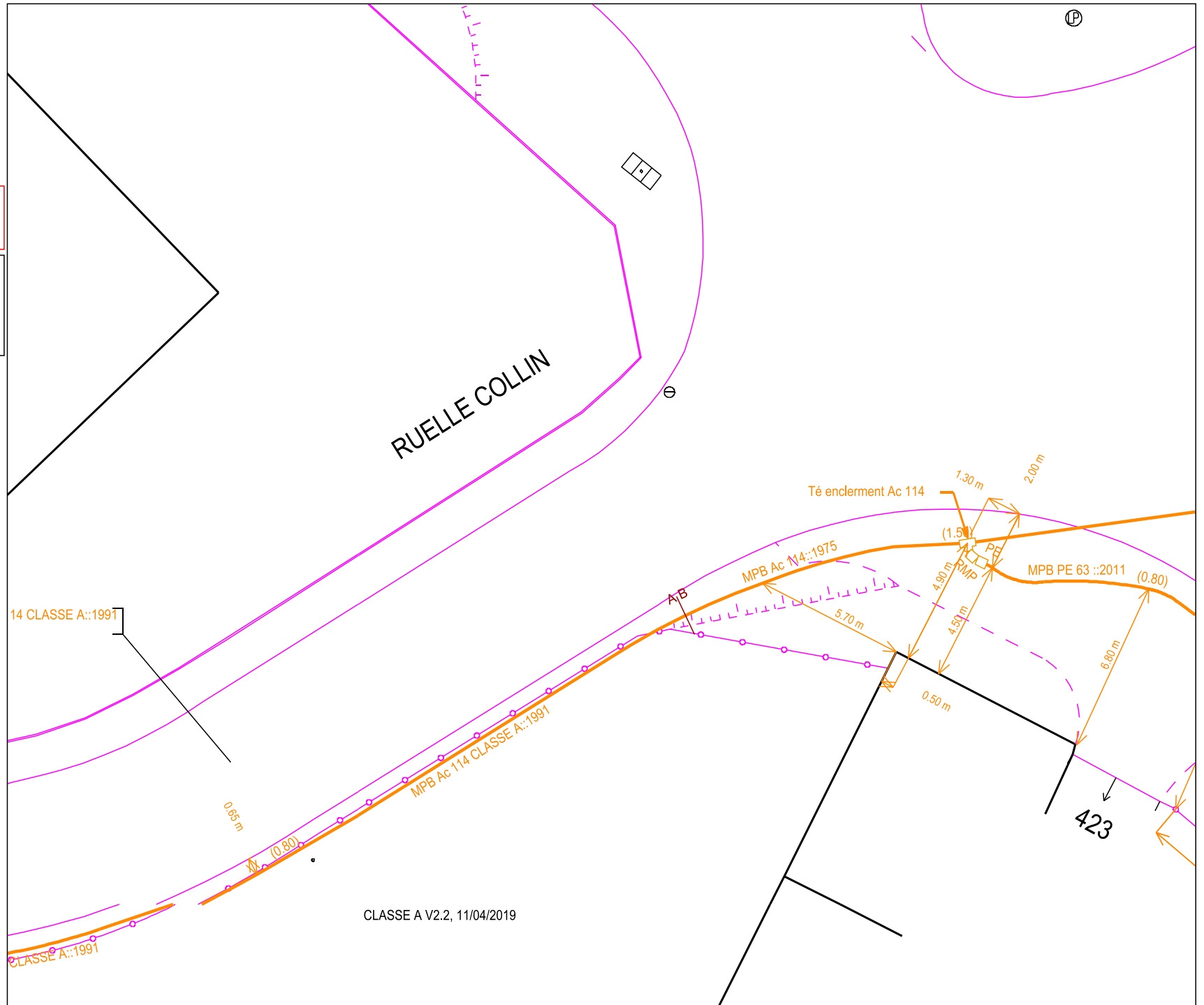
Date d'impression: 03/03/2020

Page 2 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

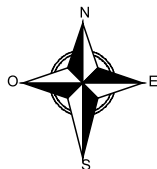
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608737.821 m, 2481565.480 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

Date d'impression: 03/03/2020

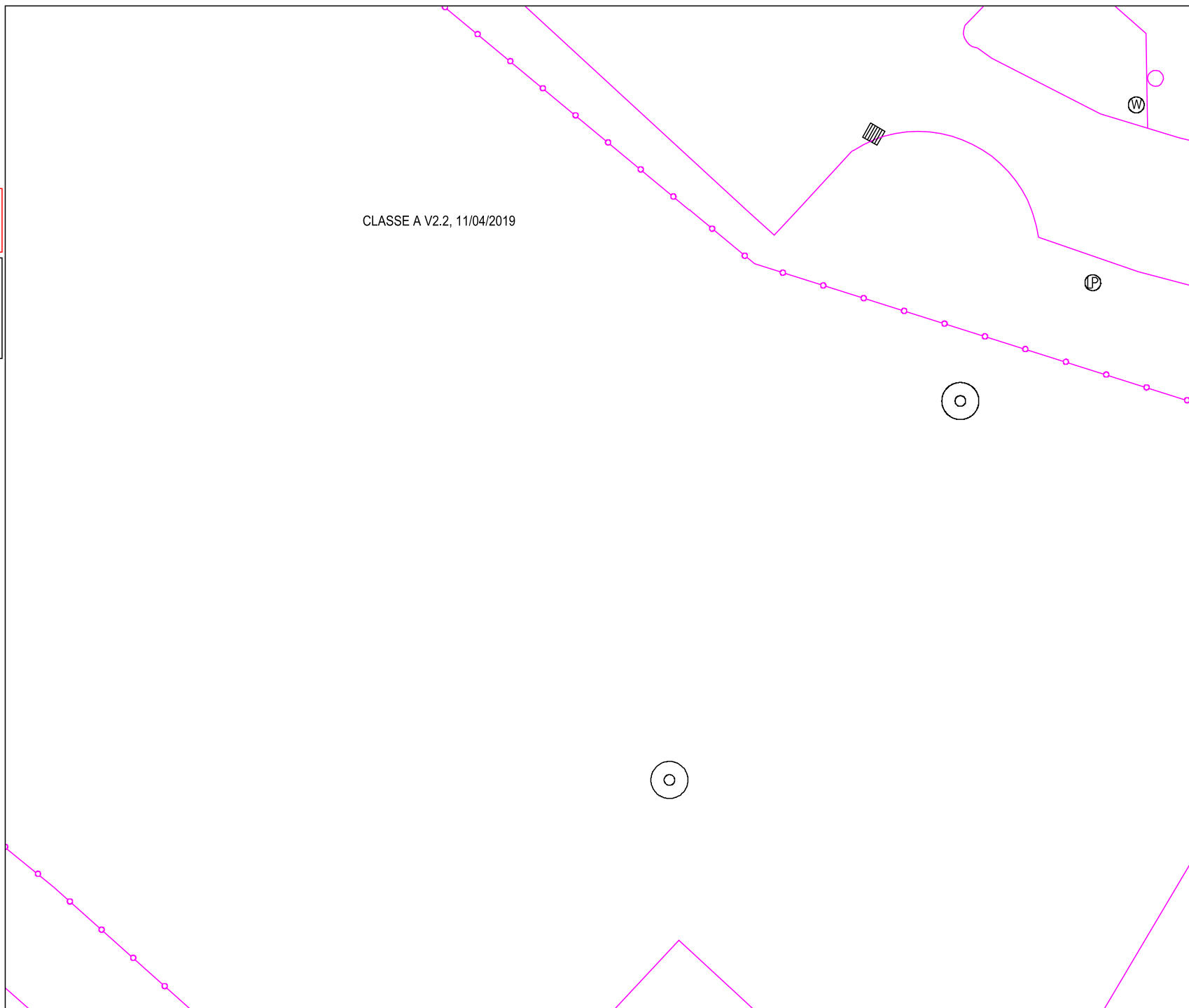
Page 3 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW

CLASSE A V2.2, 11/04/2019





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

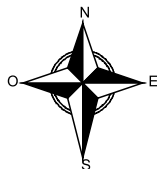
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608737.821 m, 2481602.340 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

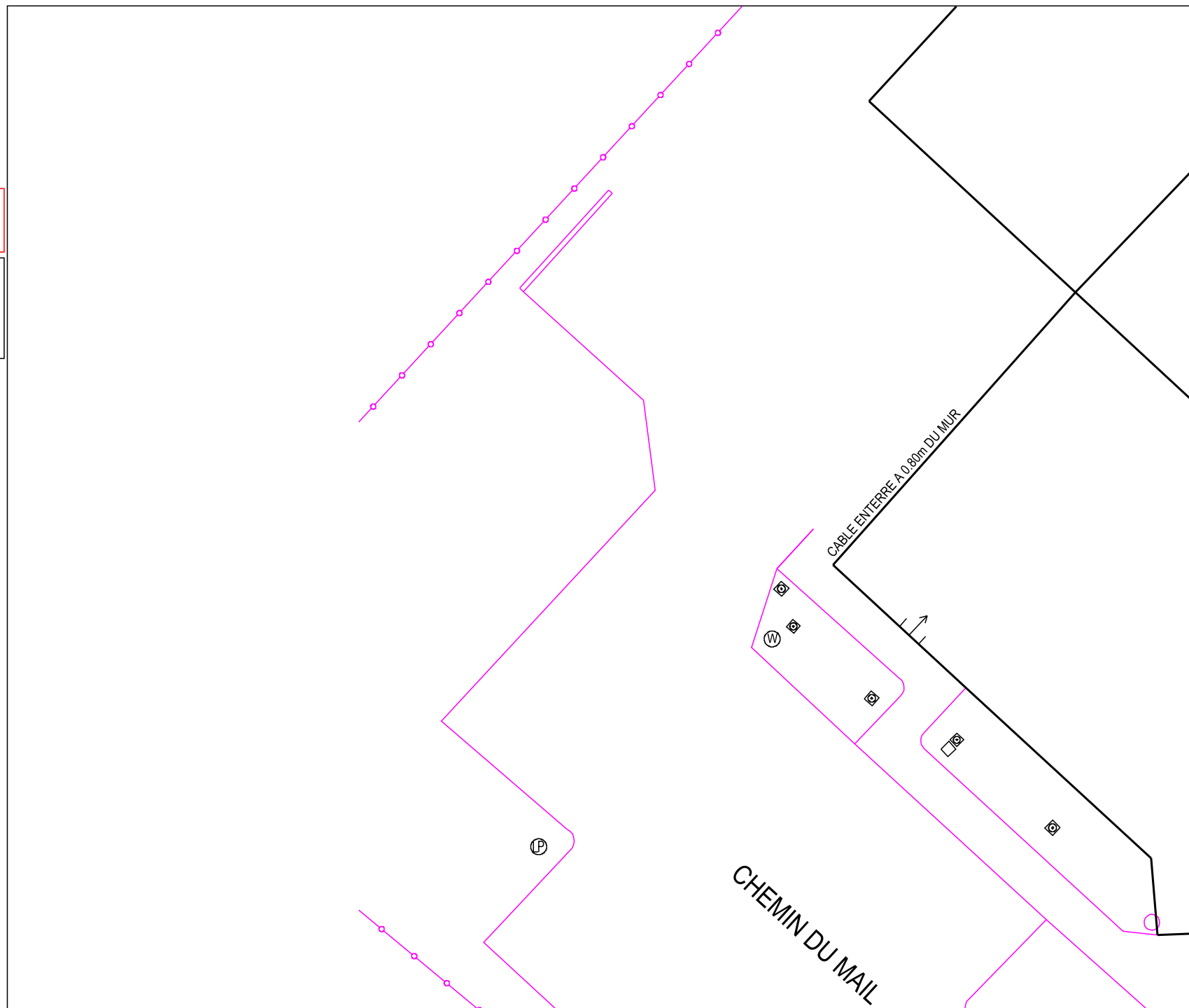
Date d'impression: 03/03/2020

Page 4 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

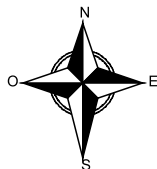
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608737.821 m, 2481676.060 m, L2E

Coordonnées GPS

49.333 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

Date d'impression: 03/03/2020

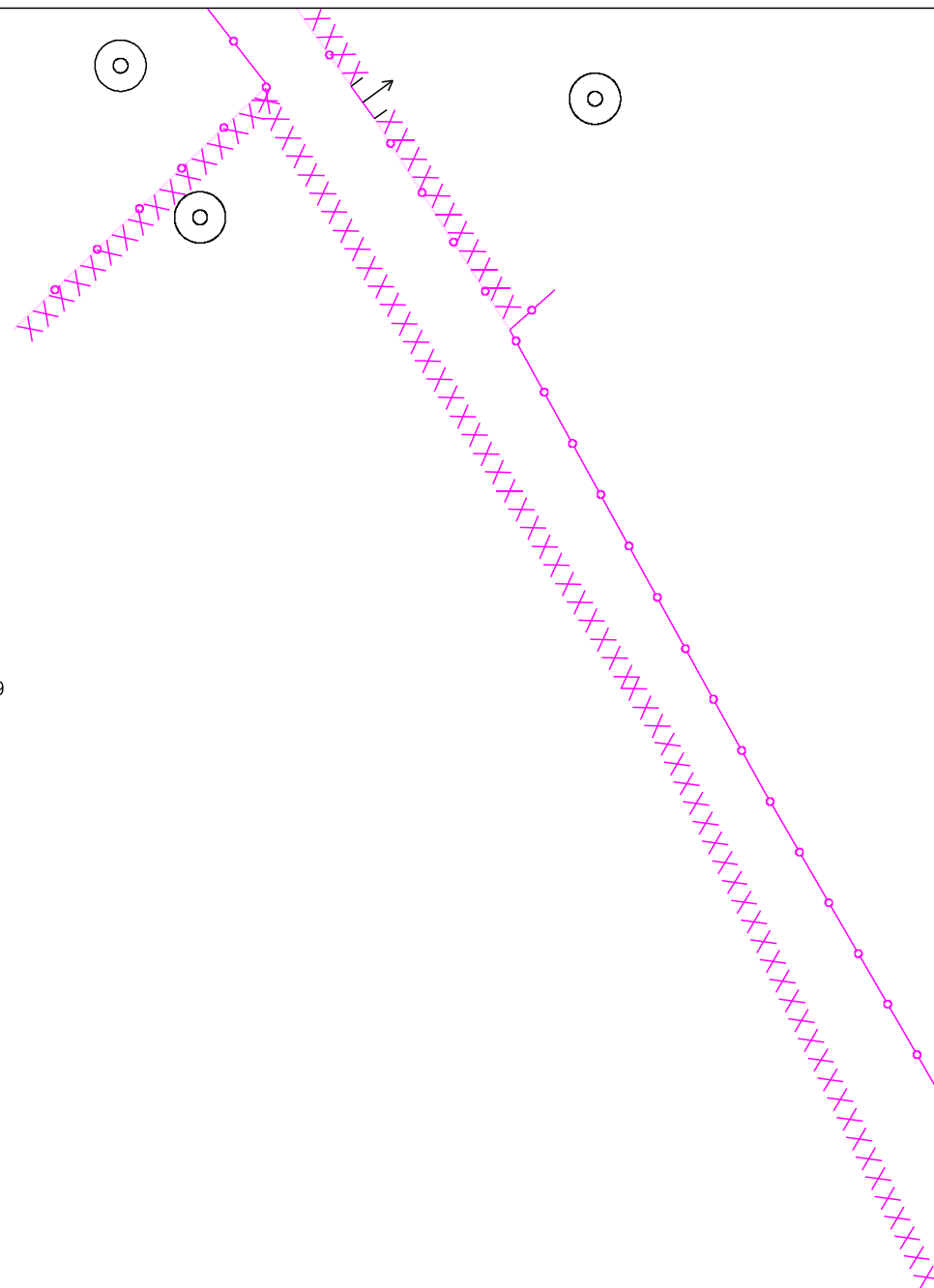
Page 5 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW

CLASSE A V2.2, 11/04/2019





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

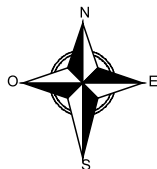
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608781.471 m, 2481496.510 m, L2E

Coordonnées GPS

49.331 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

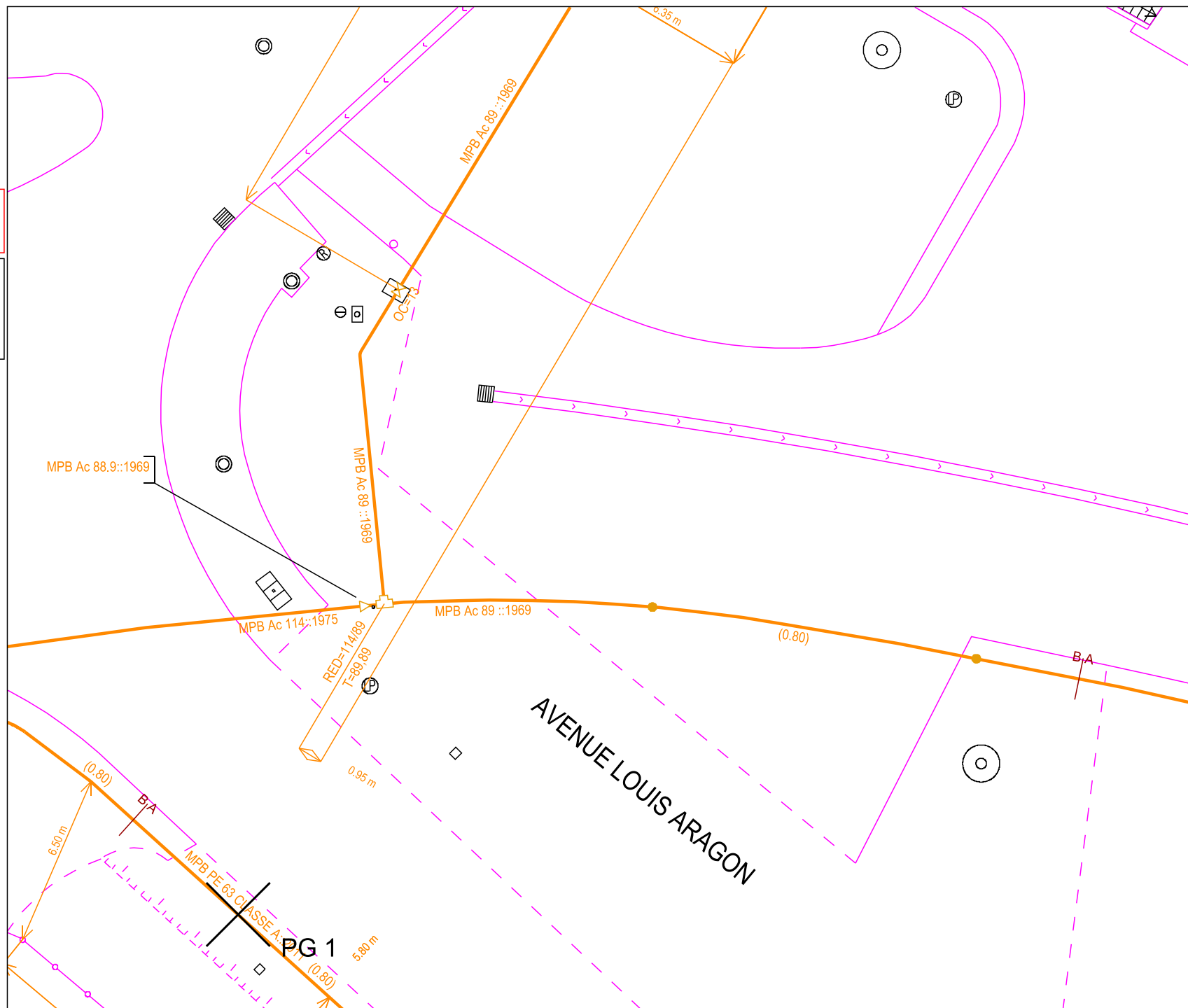
Date d'impression: 03/03/2020

Page 6 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

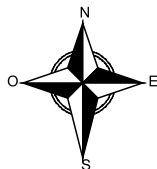
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608781.471 m, 2481533.370 m, L2E

Coordonnées GPS

49.331 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

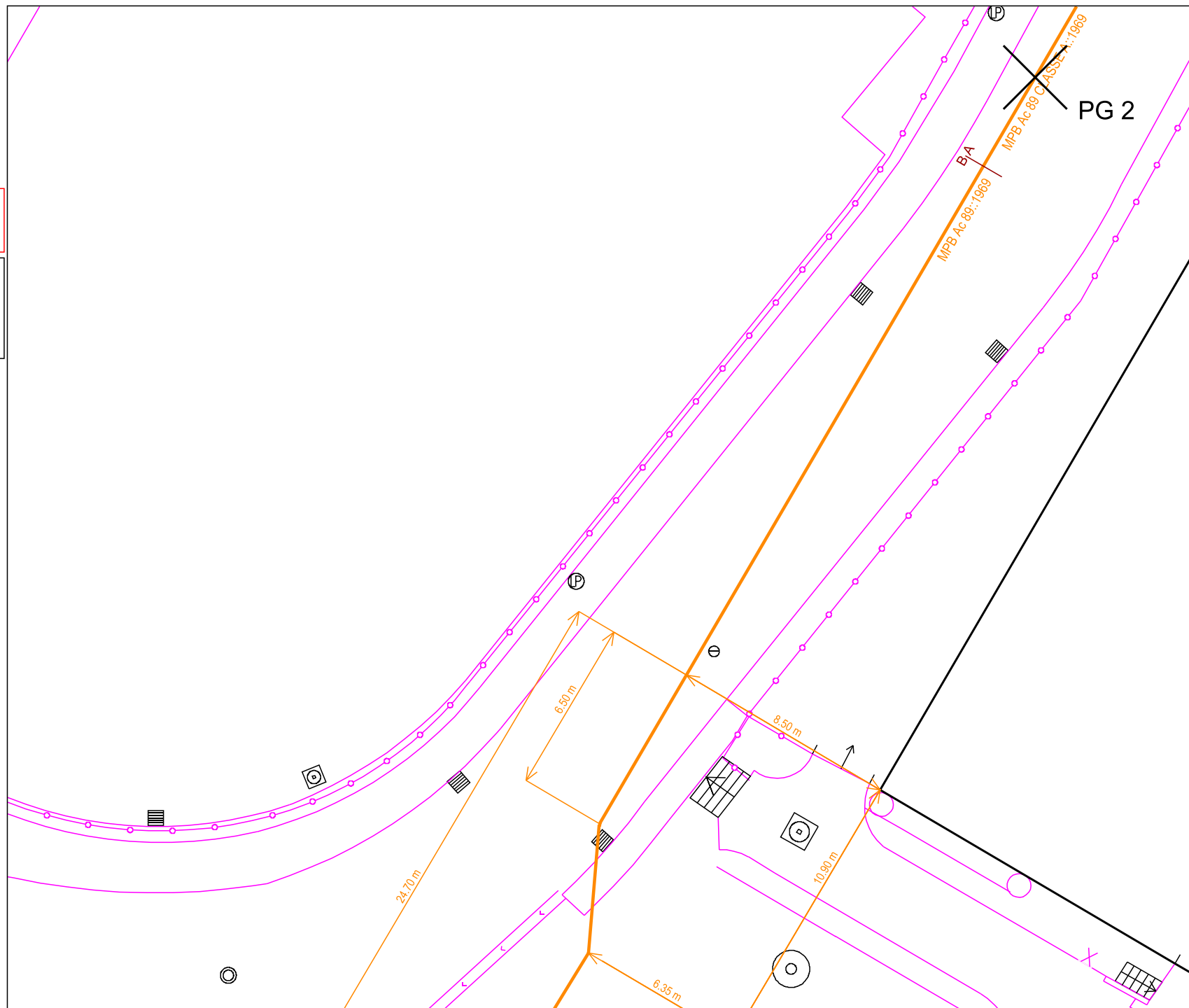
Date d'impression: 03/03/2020

Page 7 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

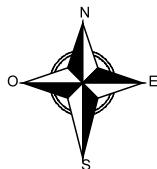
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608781.471 m, 2481570.230 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

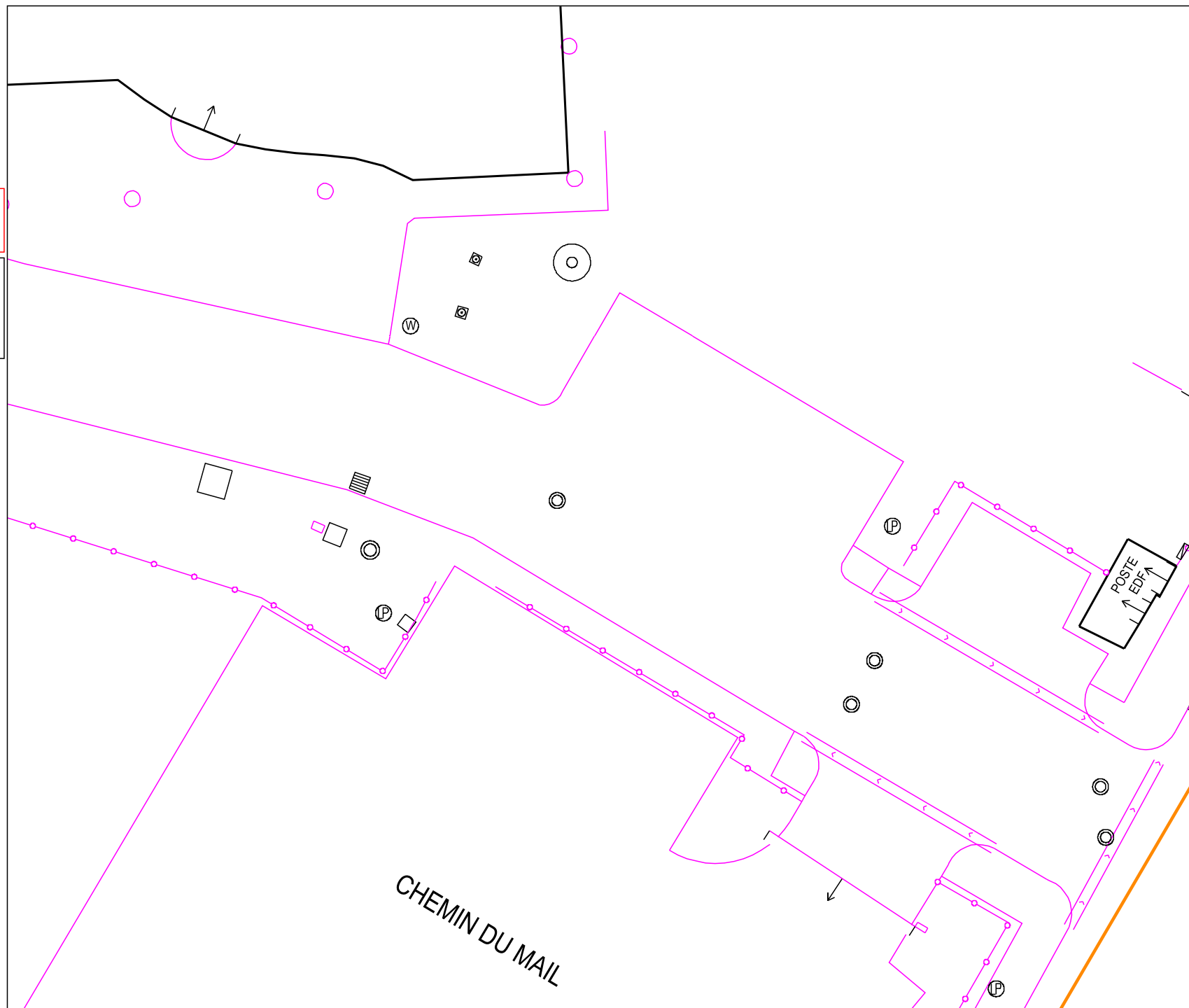
Date d'impression: 03/03/2020

Page 8 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

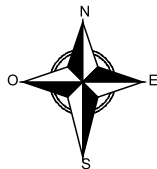
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608781.471 m, 2481607.090 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.457



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

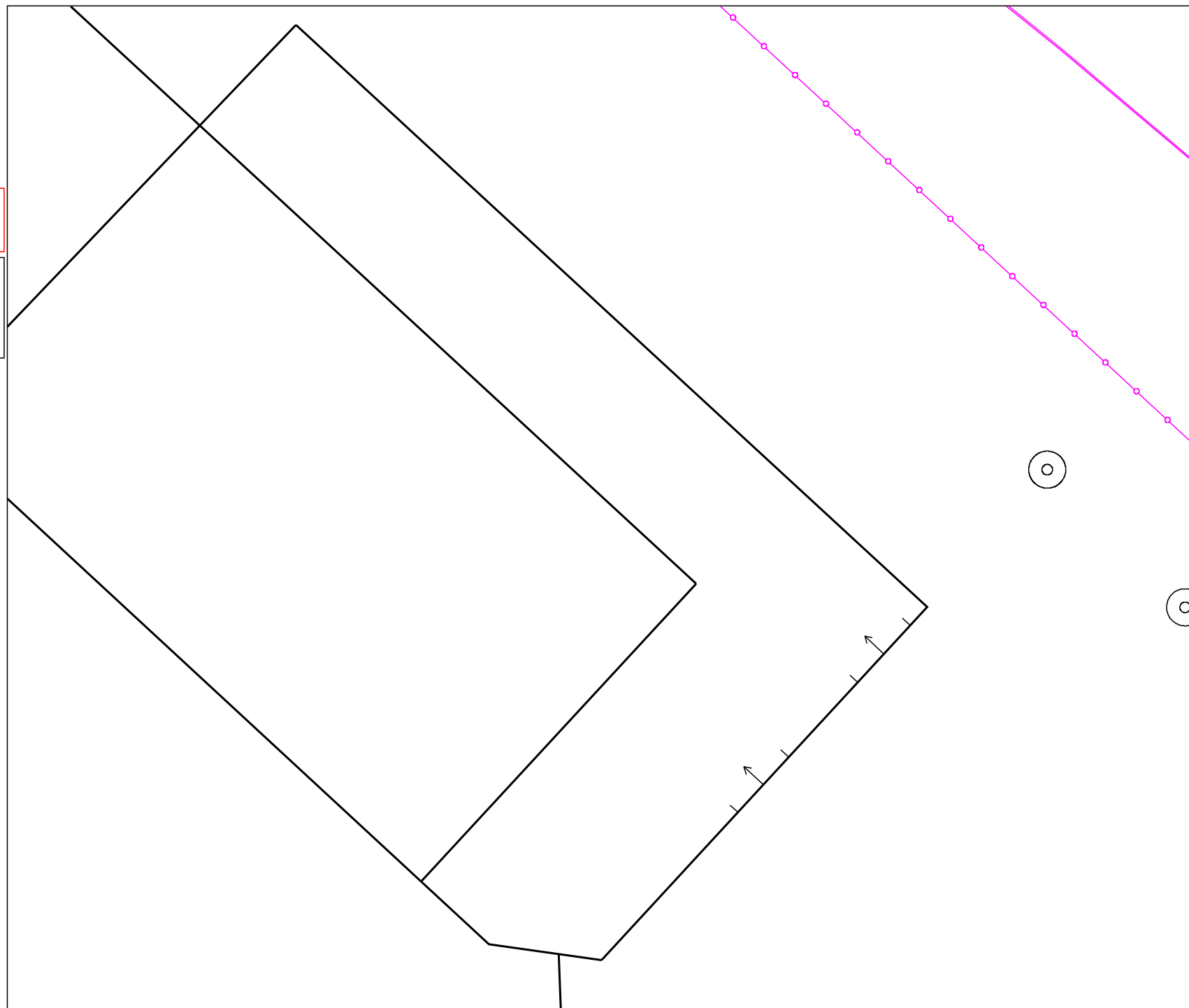
Date d'impression: 03/03/2020

Page 9 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

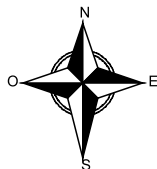
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608825.121 m, 2481559.495 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.458



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

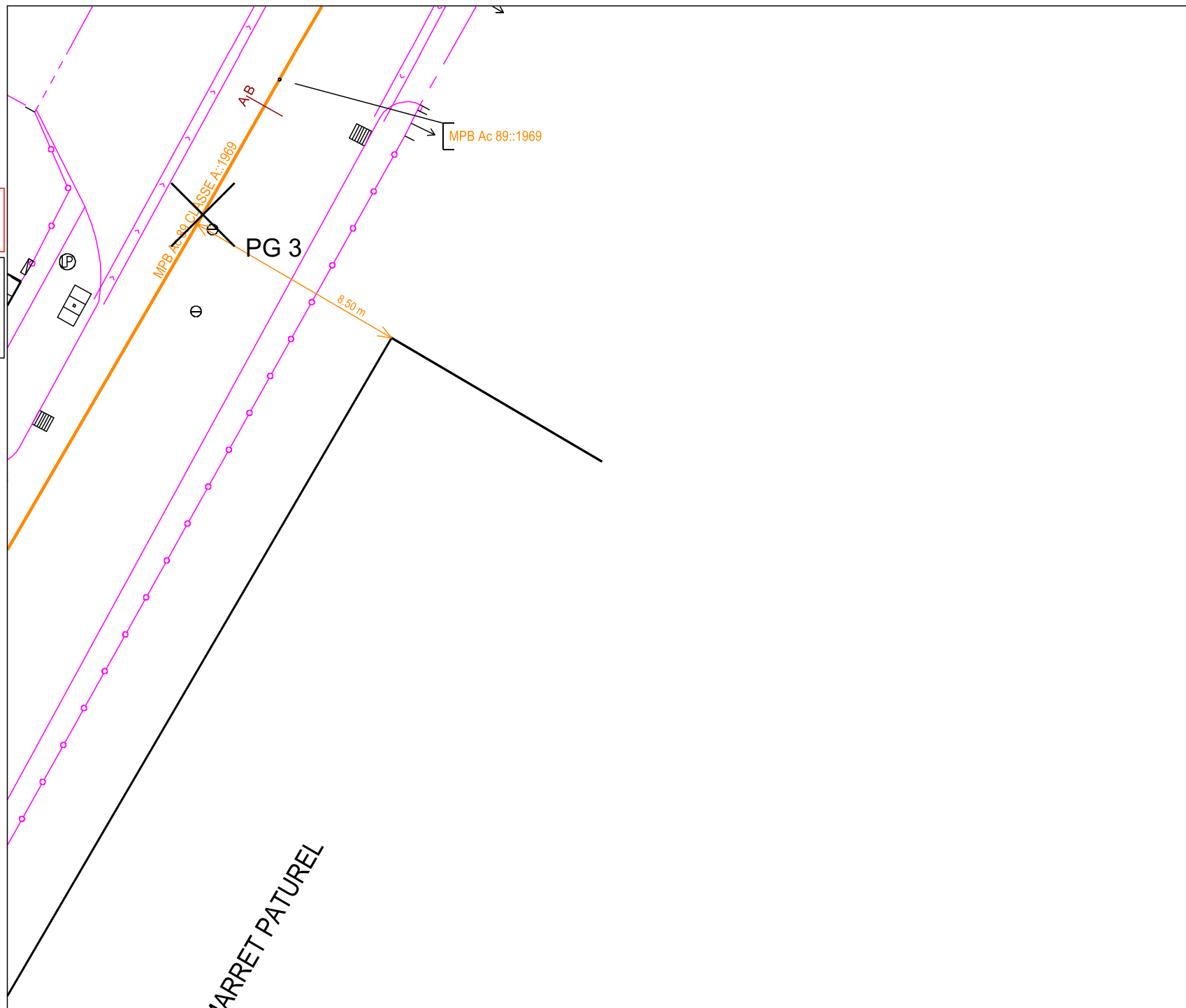
Date d'impression: 03/03/2020

Page 10 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW





URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

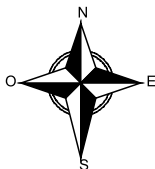
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608825.121 m, 2481596.355 m, L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.458



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

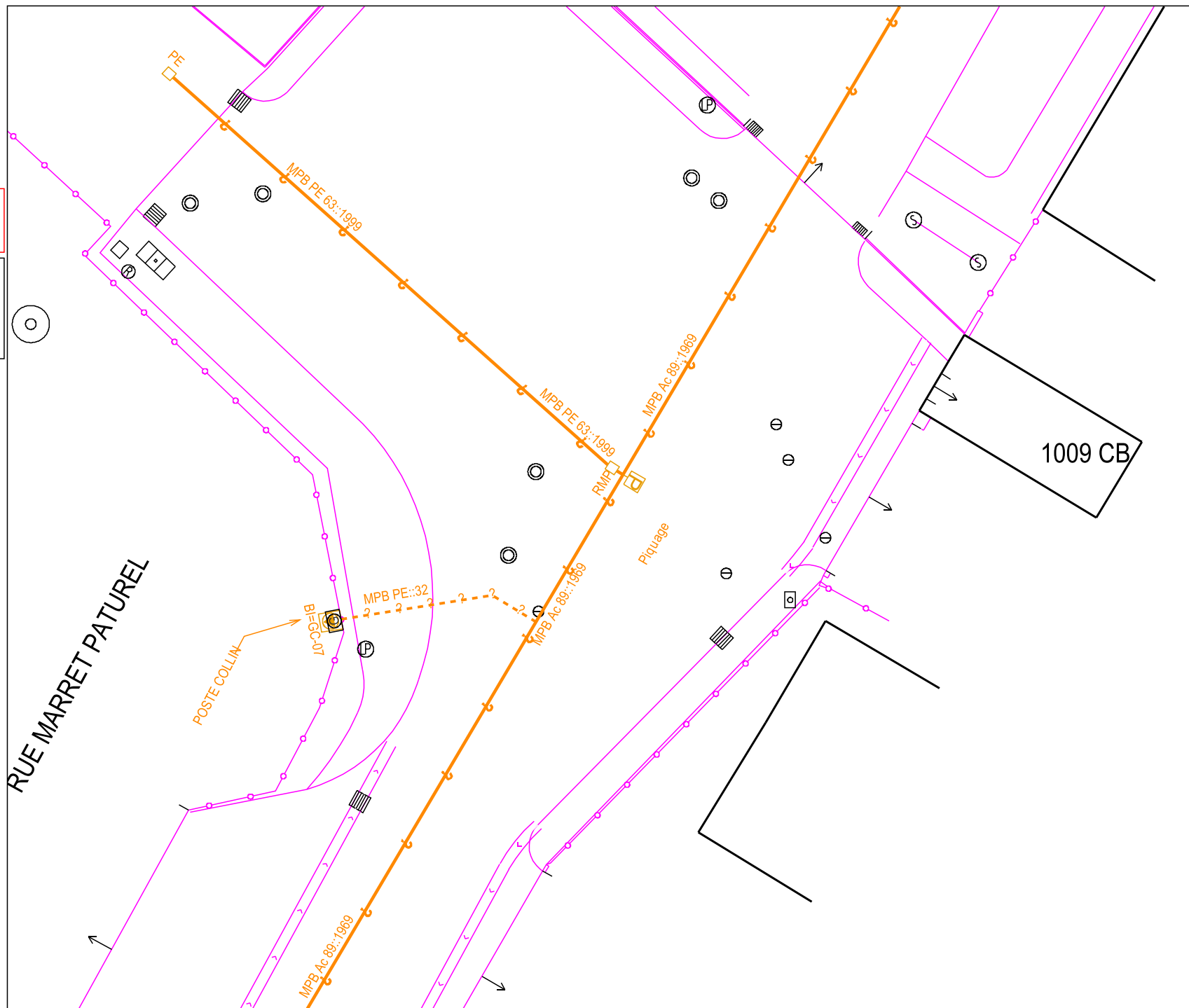
Date d'impression: 03/03/2020

Page 11 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

2020030301404TPW



GRDF

Format: A4 Paysage

Echelle: 1:200

0m 2m 4m 6m 8m 10m

URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

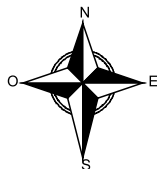
Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu

608825.121 m,2481633.215 m,L2E

Coordonnées GPS

49.332 , 2.458



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Commune: Liancourt

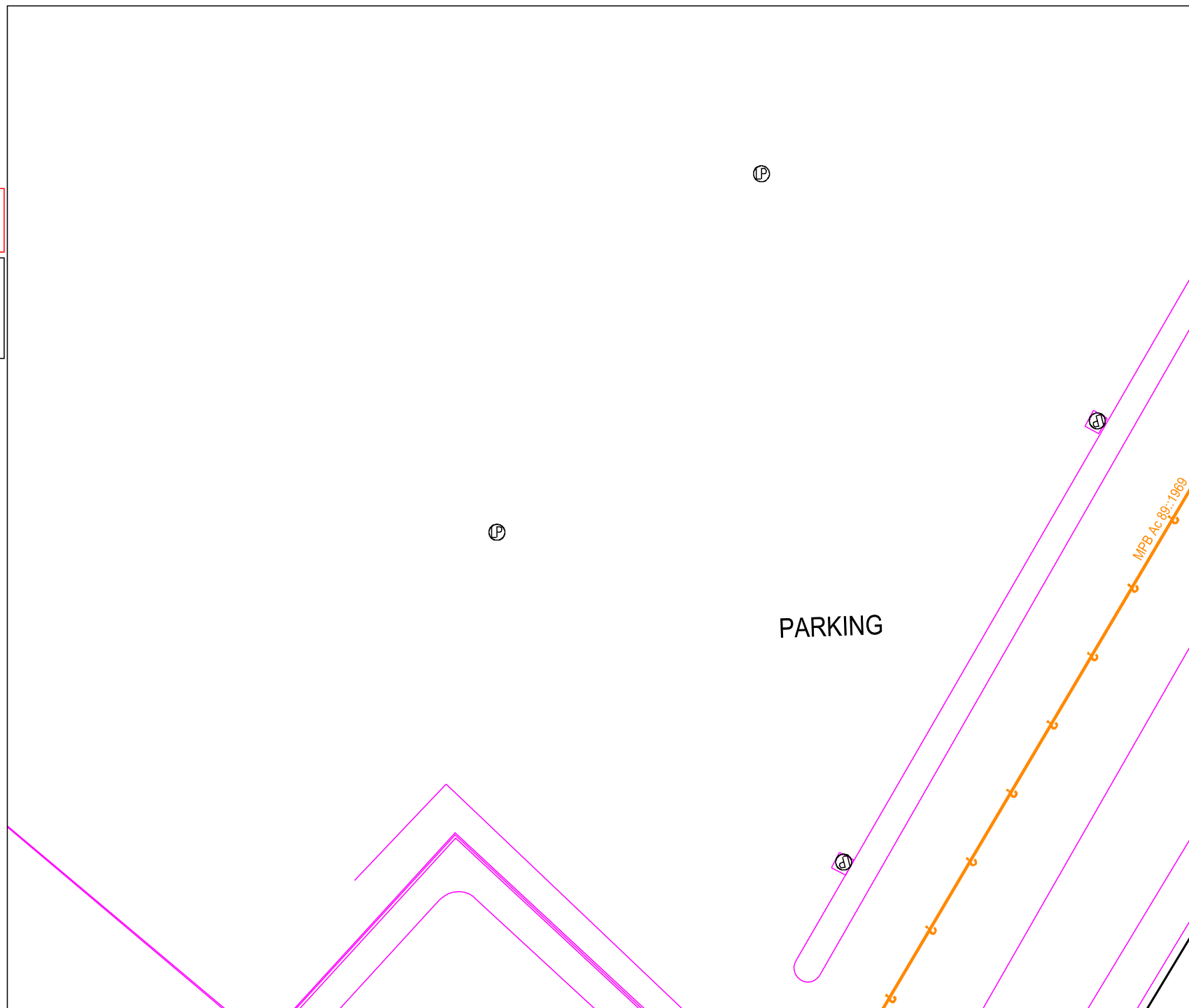
Date d'impression: 03/03/2020

Page 12 sur 12

Description :

Numéro Guichet Unique:

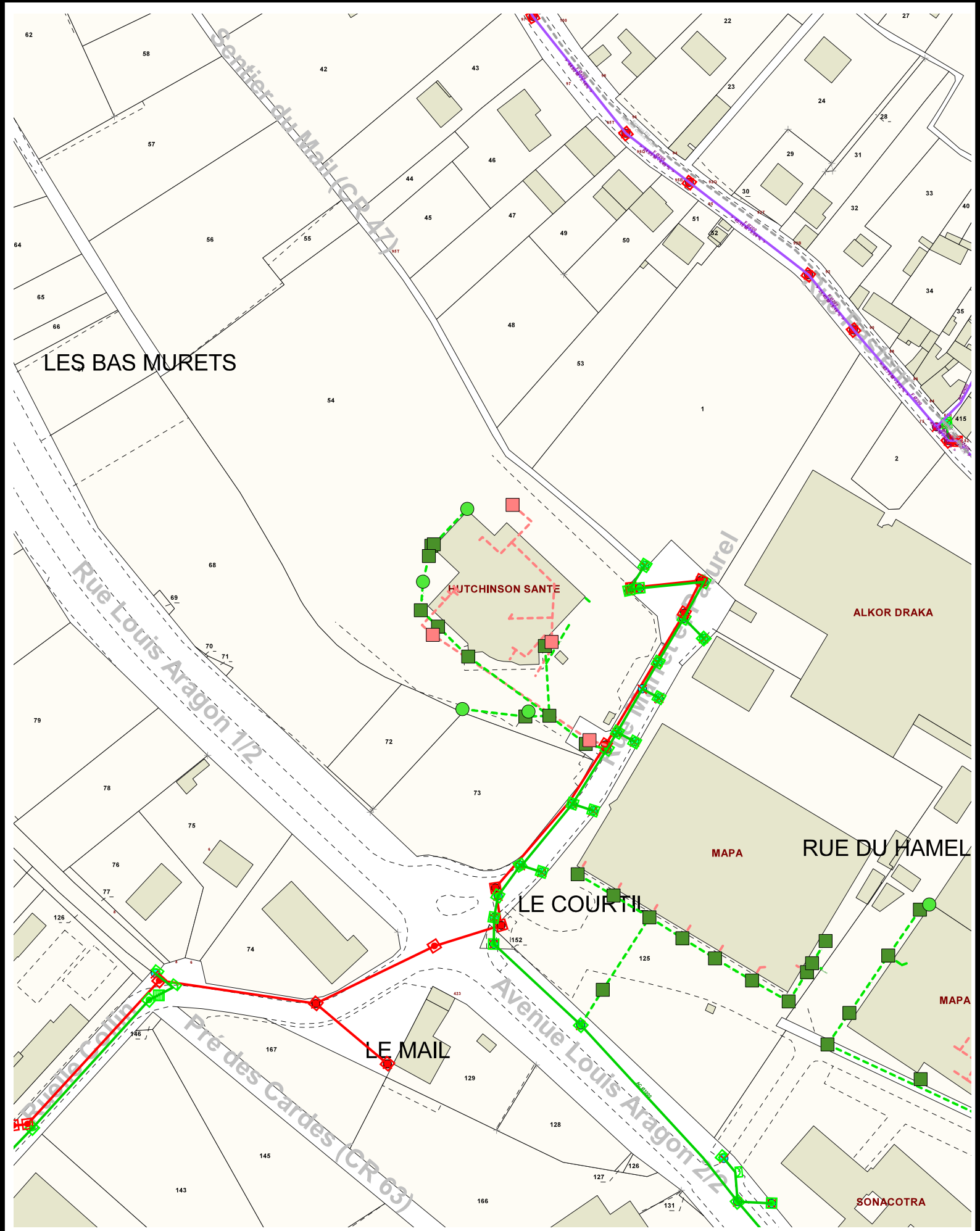
2020030301404TPW



CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020





LIANCOURT
ALKOR DRAKA

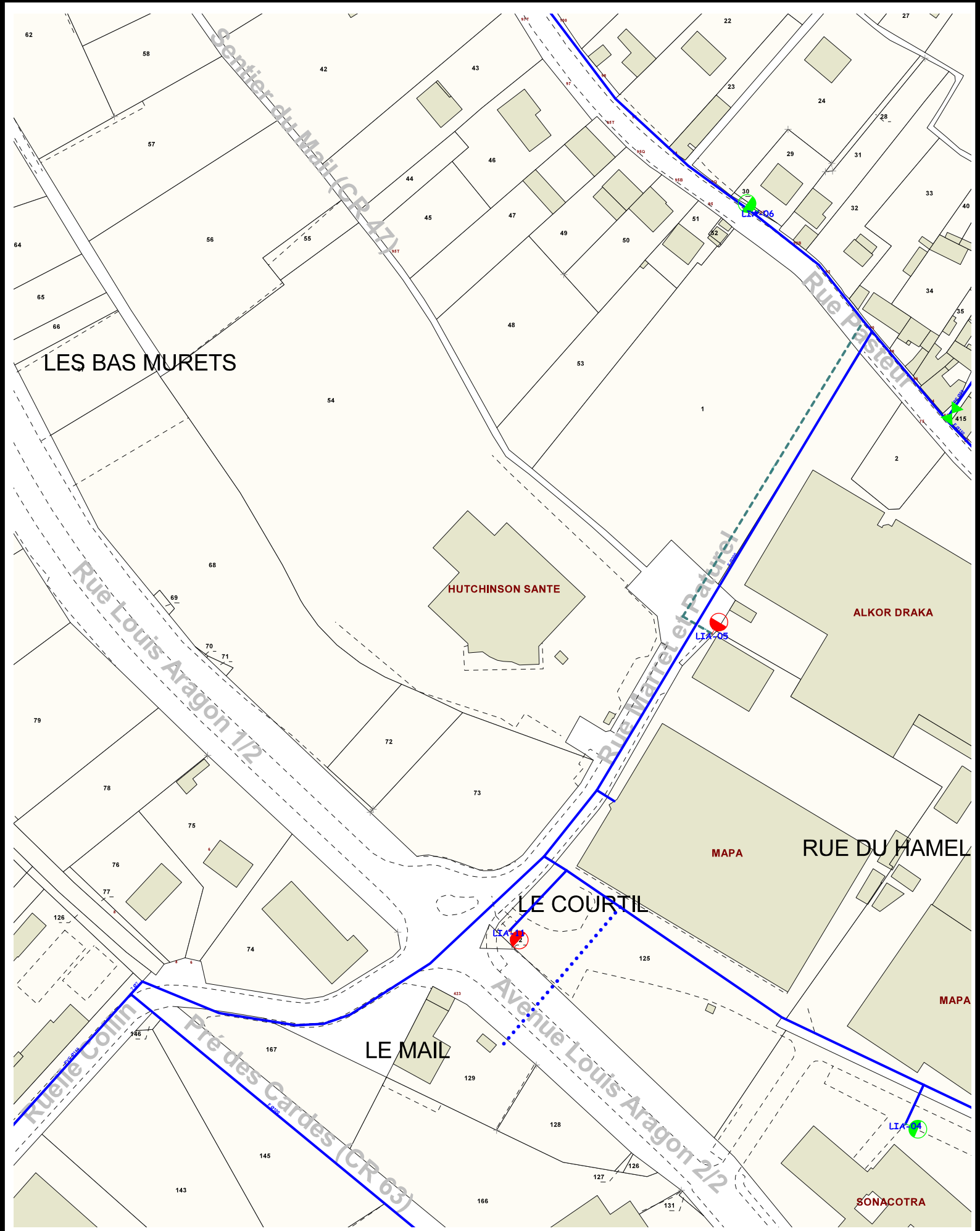
- Réseaux d'eaux usées
- Réseaux d'eaux pluviales
- Réseaux d'eaux unitaires
- Refoulement
- Poste de relevage
- Fosse à sables
- Déversoir d'orage

Assainissement Classe C






Imprimé le 05/03/2020

Echelle : 1/1400

Réalisé par : EG



LIANCOURT
ALKOR DRAKA

-  Vanne ouverte
-  Vanne fermée
-  Réseau d'eau potable
-  Branchement d'eau potable
-  Canalisation abandonnée

Eau potable Classe C

Imprimé le 05/03/2020

Echelle : 1/1400

Réalisé par : EG

CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020



orange™



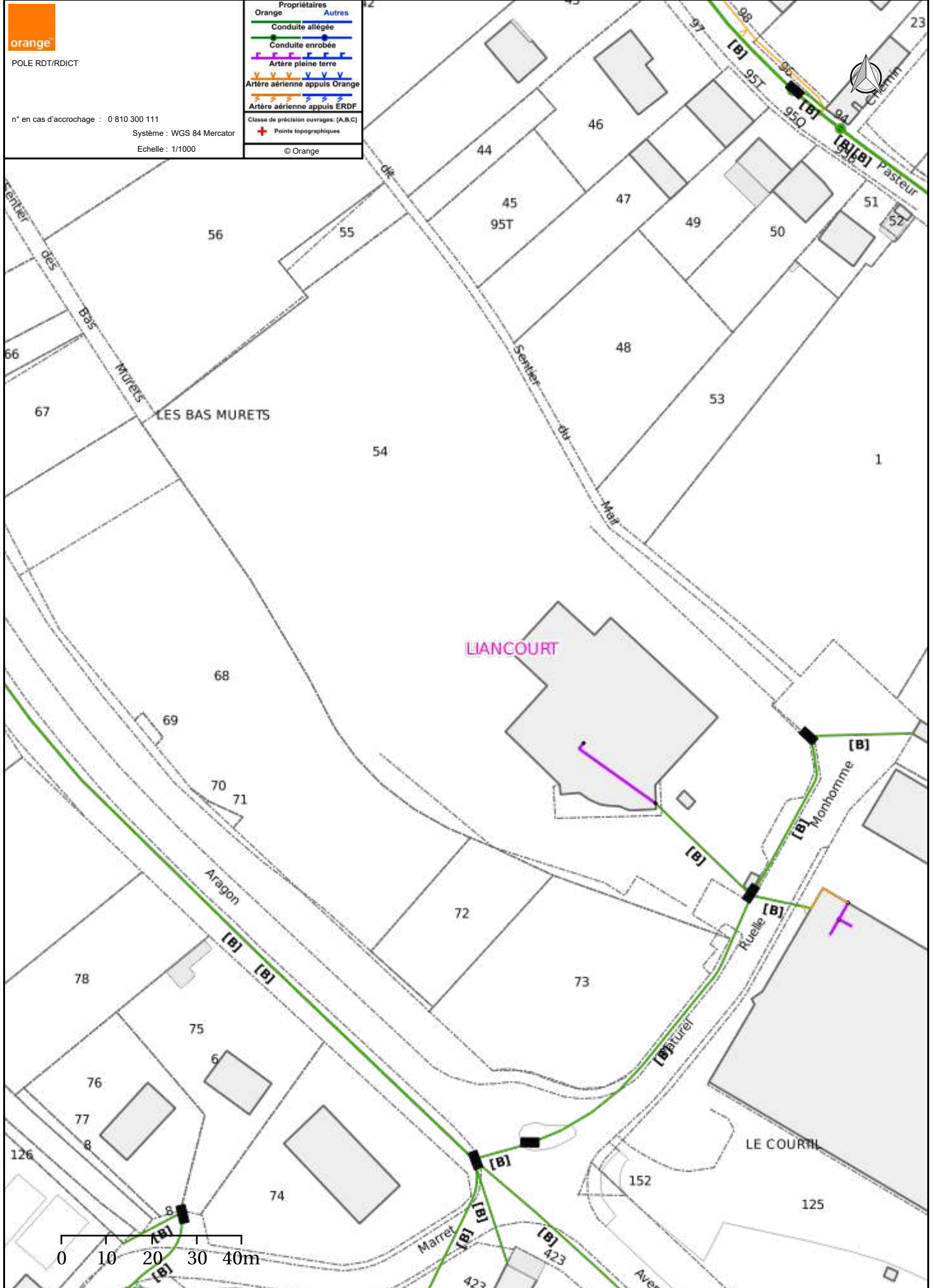
POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

Echelle : 1/1000

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrage: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020

free

*Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail*

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Dénomination : Penin Sylvain
Complément / Service : Penin Sylvain
Numéro / Voie : 5 rue du 8 Mai
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 80860 Noyelles sur Mer
Pays :

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

N° consultation du téléservice : 2020030301404TPW
Référence de l'exploitant : FREE FIBRE OPTIQUE
N° d'affaire du déclarant : CGT Alkor Hydrau
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : 05 / 03 / 2020
Commune principale des travaux : Liancourt
Adresse des travaux prévus : avenue Louis Aragon

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Iliad
Personne à contacter : BEN ABDALLAH Abderazak
Numéro / Voie : 16 rue de la ville l'Evêque
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 75008 Paris
Tél. : 0173505423 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
 ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

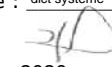
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : ESPIE Alexandre
Désignation du service : DICT groupe Iliad
Tél. : 0173503164

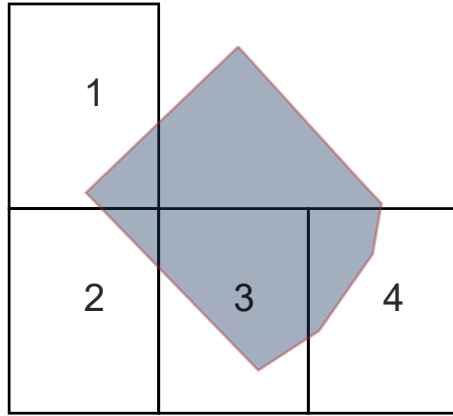
Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : dict systeme
Signature : 
Date : 03 / 03 / 2020 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1

CGT ALKOR DRAKA

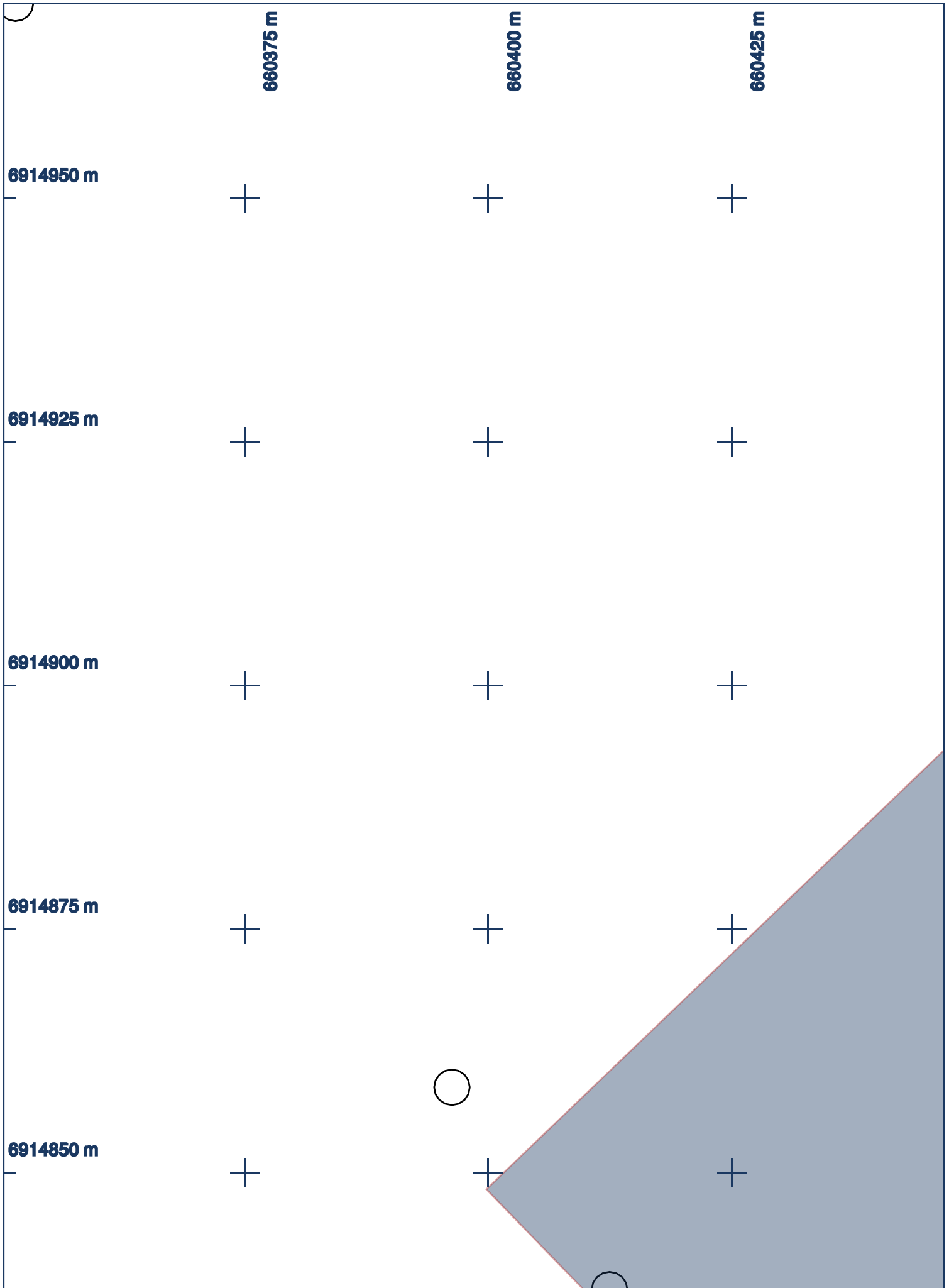
Mars 2020





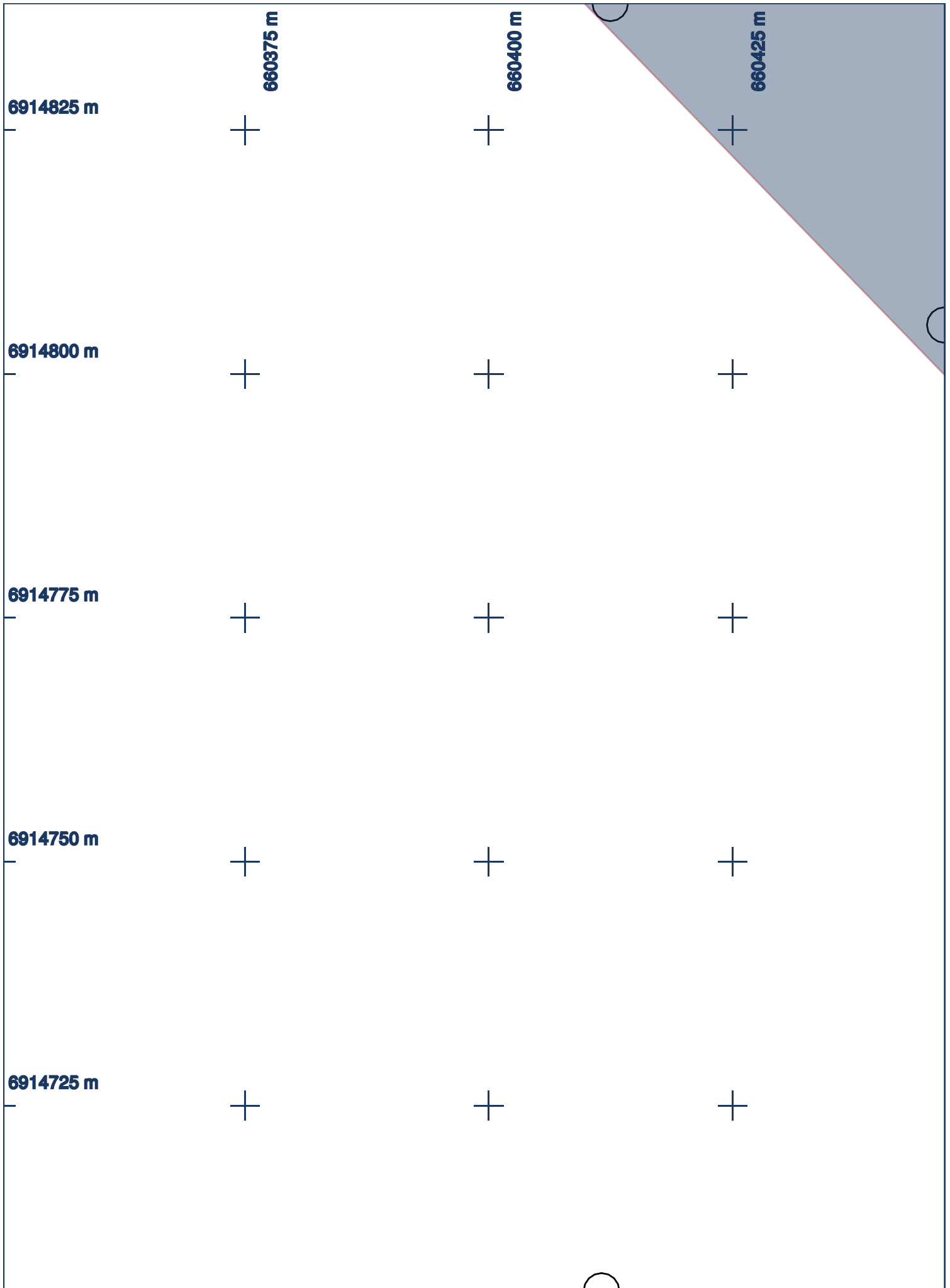
**PLAN
D'ASSEMBLAGE**

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2020030301404TPW	Ville	Liancourt	Edition	03/03/2020	Version	202001
Exploitant	ALTICE - SFR FTTH	Rue	avenue Louis Aragon	Projection	Inconnu	Catégorie	TL
Ouvrage	FIBRE			N° en cas d'endommagement : 0170015555			
Légende du plan en annexe.							



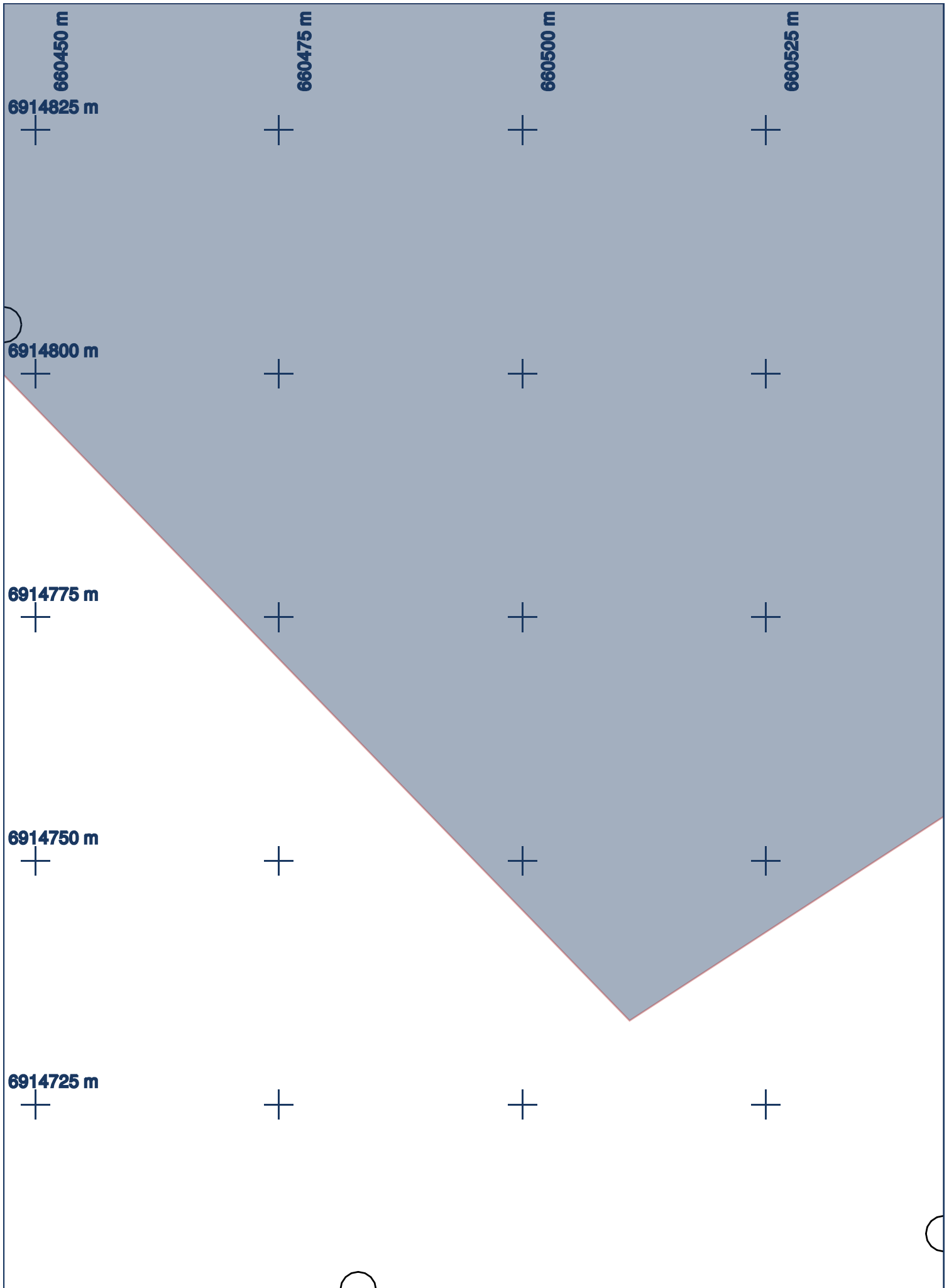
FOLIO N°1

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2020030301404TPW	Ville	Liancourt	Edition	03/03/2020	Points de repère	
Exploitant	ALTICE - SFR FTTH	Rue	avenue Louis Aragon	Projection	Inconnu	1	660412.44 6914846.65
Ouvrage	FIBRE		2	660392.61 6914855.11			
<small>Les réseaux figurant sur le plan sont en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.</small>				<small>N° en cas d'endommagement : 0170015555</small>		3	660356.56 6914963.86



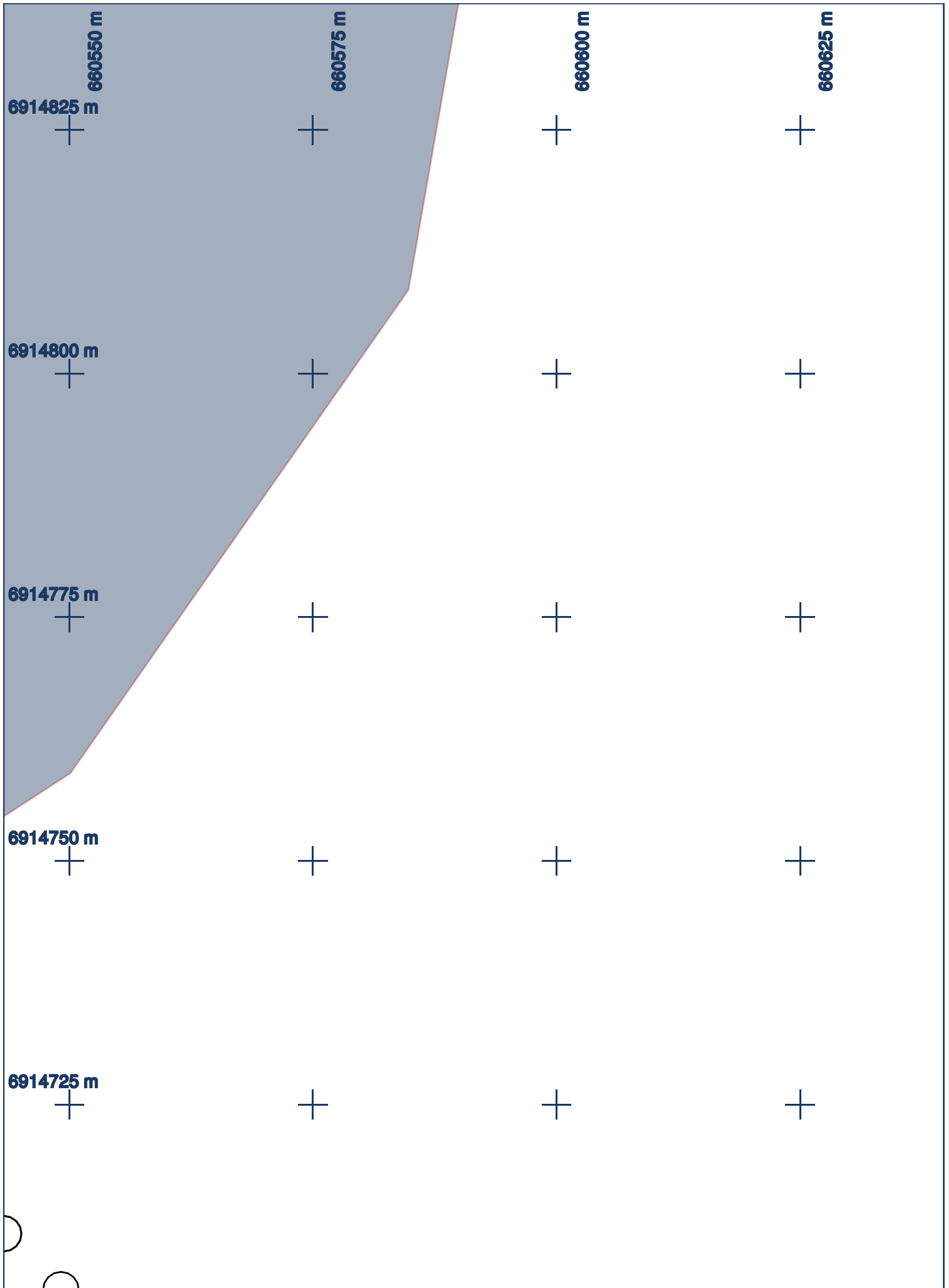
FOLIO N°2

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2020030301404TPW	Ville	Liancourt	Edition	03/03/2020	Points de repère	
Exploitant	ALTICE - SFR FTTH	Rue	avenue Louis Aragon	Projection	Inconnu	1	660411.55 6914714.65
Ouvrage	FIBRE			2	660412.44 6914829.35		
<small>Les réseaux figurant sur le plan sont en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.</small>				<small>N° en cas d'endommagement : 0170015555</small>		3	660438.1 6914805.03



FOLIO N°3

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2020030301404TPW	Ville	Liancourt	Edition	03/03/2020	Points de repère	
Exploitant	ALTICE - SFR FTTH	Rue	avenue Louis Aragon	Projection	Inconnu	1	660536.16 6914712.99
Ouvrage	FIBRE			2	660483.14 6914714.65		
<small>Les réseaux figurant sur le plan sont en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.</small>				<small>N° en cas d'endommagement : 0170015555</small>		3	660455.4 6914805.03



FOLIO N°4

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2020030301404TPW	Ville	Liancourt	Edition	03/03/2020	Points de repère		
Exploitant	ALTICE - SFR FTTH	Rue	avenue Louis Aragon	Projection	Inconnu	1	660550.34	6914712.99
Ouvrage	FIBRE					2	660550.34	6914712.99
<small>Les réseaux figurant sur le plan sont en classe de précision C à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.</small>				<small>N° en cas d'endommagement : 0170015555</small>		3	660550.26	6914713.14

CGT ALKOR DRAKA

Mars 2020



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : _____
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Pays : _____

N° consultation du téléservice : _____
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : ____ / ____ / ____
Commune principale des travaux : _____
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : _____
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. règl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____
	_____	_____	____ / ____ / ____	_____	_____ cm	_____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

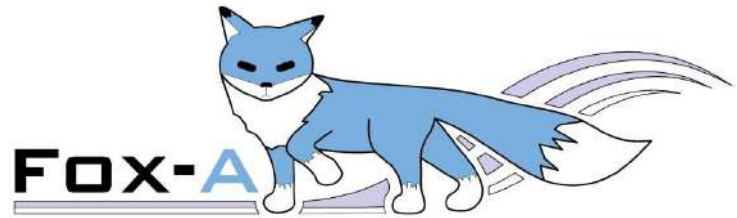
Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____
Signature : _____
Date : ____ / ____ / ____ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

ALKOR



CGT ALKOR DRAKA

75 rue Pasteur

60 140 LIANCOURT



Mise en conformité hydraulique du site

Essais de perméabilité

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. DEFINITION DE LA MISSION	3
3. OBJET DES TRAVAUX ULTERIEURS	3
4. DELAI DE REALISATION	3
5. CONTRAINTES DU SITE	3
6. DEFINITION DE LA MISSION	4

1. PREAMBULE

Le présent CCTP a pour but de fixer le programme de reconnaissance de sol à réaliser dans le cadre de la création d'un bassin de confinement sur le site de CGT Alkor Draka à Liancourt (60)

2. DEFINITION DE LA MISSION

Les prestations comprennent essentiellement :

- L'aménagement et le repli du matériel et engins
- L'exécution de tests de perméabilité aux horizons -2.00m et -4.00m par rapport au terrain naturel
- Le relevé du piézomètre existant le jour du sondage
- La fermeture des trous avec les matériaux issus des fouilles
- La fourniture du rapport reprenant la vitesse d'infiltration et la hauteur d'eau constatée au piézomètre

3. OBJET DES TRAVAUX ULTERIEURS

Les travaux ultérieurs consistent en :

- Création d'un bassin de confinement (étanche) servant également de tamponnement, et vérification de la possibilité d'infiltrer plutôt que de rejeter au réseau public

4. DELAI DE REALISATION

Après réception de la commande :

- Levée essais sous 5 jours
- Mise en forme sous 2 jours

Fourniture du rapport : **Vendredi 27 Mars au plus tard**

5. CONTRAINTES DU SITE

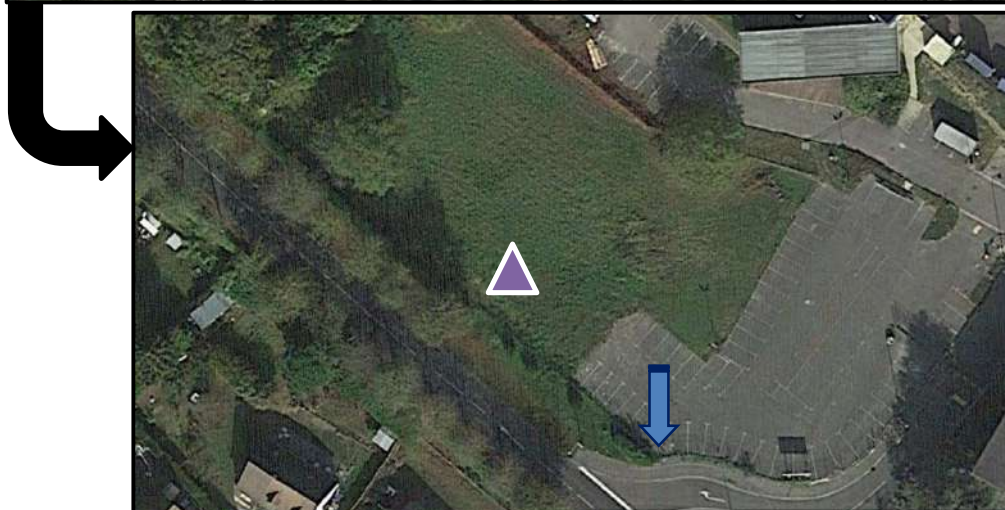
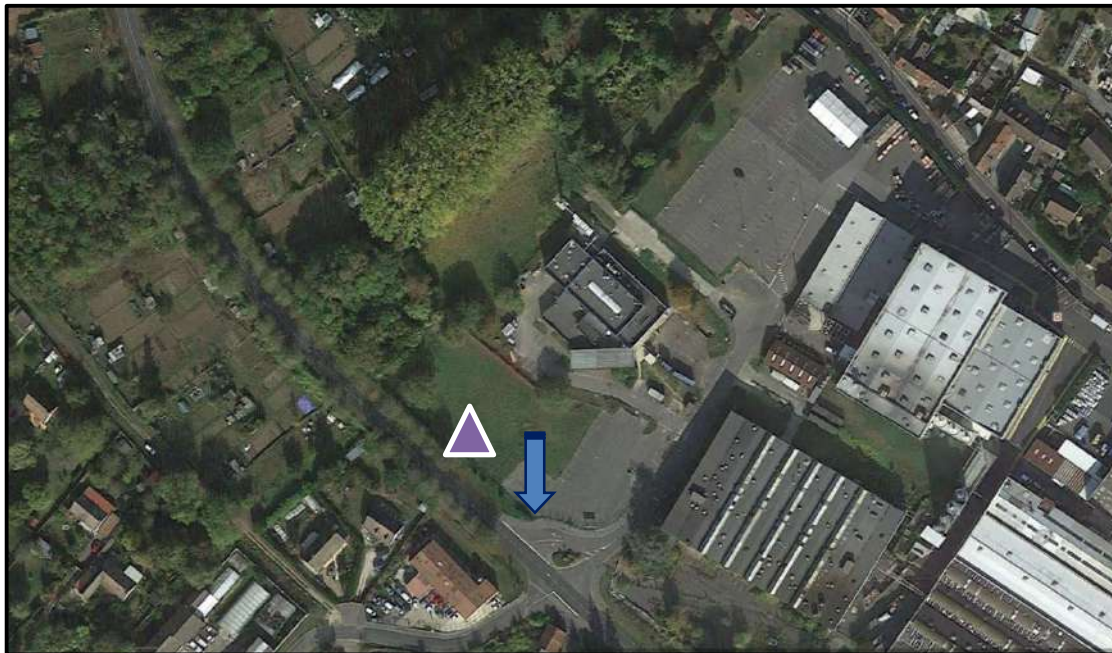
Site en activité : circulation légère et livraisons possibles

6. DEFINITION DE LA MISSION

Adresse : 75 rue Pasteur 60 140 LIANCOURT

La mission sera de type essai ponctuel, composée d'une prestation de terrain, puis d'une prestation d'études.
Elle comprend, selon le repérage ci-après :

- ▲ - L'exécution d'un sondage géologique au niveau du terrain en friche, permettant :
 - L'exécution d'une mesure de perméabilité à l'horizon -2.00m par rapport au terrain naturel pour vérification de la faisabilité d'un bassin d'infiltration ou d'un massif drainant
 - L'exécution d'une mesure de perméabilité à l'horizon -4.00m par rapport au terrain naturel pour vérification de la faisabilité d'une zone de puits d'infiltration
 - Le relevé des couches sédimentaires observées lors de la fouille (type et épaisseur)
- ↓ - Le relevé de hauteur de nappe du piézomètre existant (demander la clé à l'accueil)
- Le rapport en PDF, à transmettre à :
 - sp.foxa@gmail.com
 - Julian.Leroy@cgtower.com



Repérage in-situ :



FOX-A

LIANCOURT - Site CGT Alkor Draka



Investigations géotechniques - Essais de perméabilité

30/03/20



Agence d'Amiens • 31 Avenue de l'Étoile du Sud • 80440 GLISY
Tél. 33 (0) 3 22 66 32 90 • Fax 33 (0) 3 32 66 32 99 • cebtp.amiens@groupe-cebtp.com



FOX-A							
LIANCOURT - Site CGT Alkor Draka							
RAPPORT - Investigations géotechniques - Essais de perméabilité							
Réf. rapport : NAM2.K.556				Contrat : NAM2.K.0124			
Indice	Date	Chargé d'affaire	Visa	Vérifié par	Visa	Contenu	Observations
1	30/03/20	C.DUMETZ		A.CARPENTIER		4 pages 3 annexes	

A compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport.

SOMMAIRE

1. GENERALITES	4
2. CONTEXTE HYDROLOGIQUE GENERAL.....	4
2.1 PIEZOMETRIE	4
2.2 PERMEABILITE	4

Table des Annexes

ANNEXE 1 – Notes générales sur les missions géotechniques

ANNEXE 2 – Plan d'implantation des essais

ANNEXE 3 – Procès-verbaux

1. Généralités

Nom de l'opération : Investigations géotechniques – Essais de perméabilité

Localisation / Commune : LIANCOURT - Site CGT Alkor Draka

Demandeur de la mission et client : FOX-A

Les essais de perméabilité de type essai à la fosse ont été réalisés sur le site CGT Alkor Draka à LIANCOURT suivant une implantation définie par le client.

Le plan d'implantation des essais de perméabilité, ainsi que les procès-verbaux de ceux-ci sont joints en annexes 2 et 3.

2. Contexte hydrologique général

2.1 Piézométrie

Un niveau d'eau a été relevé à 1.65 m de profondeur en haut du capot du piézomètre le 26/03/2020, soit à 1.31 m de profondeur par rapport au TN (parking).

Il est à noter que le régime hydrogéologique peut varier en fonction de la saison et de la pluviométrie. Ce niveau d'eau doit donc être considéré à un instant donné.

Notons également que des arrivées d'eau ont été relevées à 2.20 m de profondeur lors de la réalisation des fouilles PM1 et PM2.

2.2 Perméabilité

Les essais suivants ont été réalisés :

Type d'essai de perméabilité in situ	Quantité	Référence	Formation / Nature du sol	Prof. des essais (m)	Coefficient de perméabilité k (en m/s)	Localisation GPS (Lat./Long.)
Essai à la fosse	2	PM1	Limon marron à sable argileux	1.27 – 2.20	6.3×10^{-6}	49.331512 2.456394
		PM2	Sable	2.80 – 4.00	Essai non interprétable *	49.331539 2.456371

* La présence d'eau à faible profondeur (arrivée d'eau à 2.20 m) et le caractère bouillant des terrains rencontrés ont provoqué des éboulements répétitifs de matériaux sableux dans la fouille, ce qui rend l'essai réalisé non interprétable.

ANNEXE 1 – Notes générales sur les missions géotechniques

- Classification des missions types d'ingénierie géotechnique,
- Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique.

Extrait de la norme AFNOR sur les MISSIONS D'INGENIERIE GEOTECHNIQUE (NF P 94.500 - version de Novembre 2013)

TABLEAU 1

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'Ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux		
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

TABLEAU 2

<p>L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.</p>
<p>ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)</p> <p>Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :</p> <p><u>Phase Étude de Site (ES)</u></p> <p>Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.</p> <ul style="list-style-type: none">— Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisnants avec visite du site et des alentours.— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.— Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs. <p><u>Phase Principes Généraux de Construction (PGC)</u></p> <p>Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none">— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.— Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).
<p>ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)</p> <p>Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :</p> <p><u>Phase Avant-projet (AVP)</u></p> <p>Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none">— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.— Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisnants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques. <p><u>Phase Projet (PRO)</u></p> <p>Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.</p> <ul style="list-style-type: none">— Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.— Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisnants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités. <p><u>Phase DCE / ACT</u></p>

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTAPE 3 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT.

Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

— Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

— Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

— Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

ANNEXE 2 – Implantation des essais



SCHEMA D'IMPLANTATION DES SONDAGES



▲ Fouille à la pelle mécanique et réalisation de 2 essais de perméabilité

↓ Piézomètre

Site CGT Alkor Draka

LIANCOURT

Investigations géotechniques - Essais de perméabilité

FOX-A

ANNEXE 3 – Procès-verbaux

K (m/s)* : Perméabilité à partir de l'origine des mesures

K (m/s) :** Perméabilité entre deux points de mesures

 Dossier : **NAM2.K.556**

 Client : **FOX-A**

 Date de l'essai: **26/03/2020**

 Technicien : **OG**

 Commune : **LIANCOURT (Site CGT Alkor Draka)**

 Dépouillement : **OG**

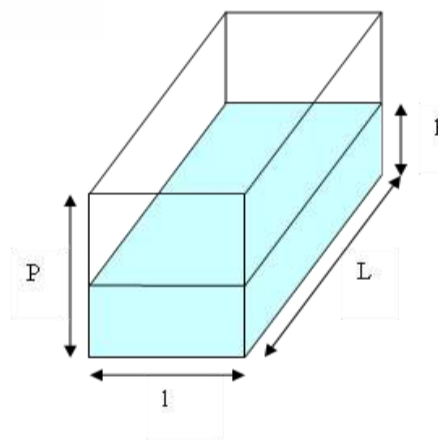
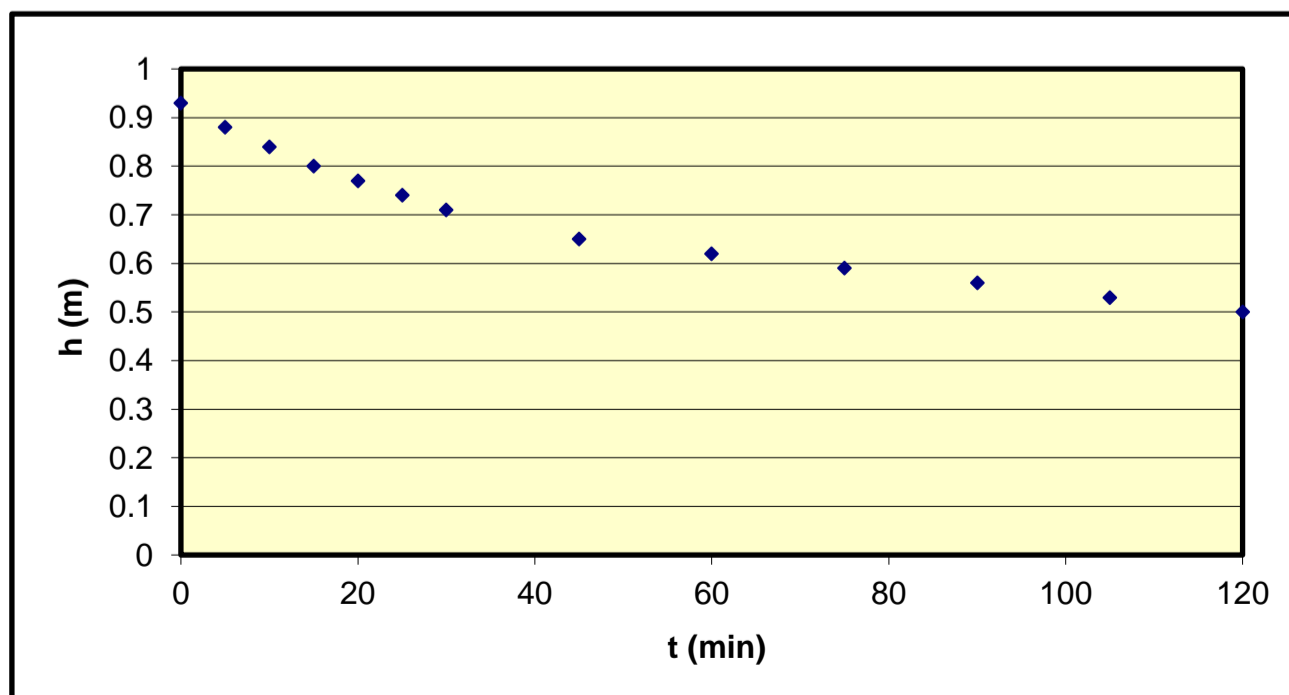
P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
2.2	1.0	0.3	0.12	PM1

t (min)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	0.93	-	-	Nature du materiau	Profondeur/TN (m)
5	0.88	1.89E-05	1.89E-05	Terre végétale	0.30
10	0.84	1.73E-05	1.58E-05	Limon marron foncé	1.80
15	0.80	1.70E-05	1.64E-05	Sable argileux grisâtre	2.20
20	0.77	1.60E-05	1.28E-05		
25	0.74	1.54E-05	1.33E-05		
30	0.71	1.51E-05	1.37E-05		
45	0.65	1.33E-05	9.68E-06		
60	0.62	1.13E-05	5.13E-06		
75	0.59	1.01E-05	5.34E-06		
90	0.56	9.33E-06	5.57E-06		
105	0.53	8.83E-06	5.83E-06		
120	0.50	8.49E-06	6.10E-06		

Arrivée d'eau à 2.20 m


$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec } C = \frac{L \times l}{2 \times (L+1)}$$

- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)


Perméabilité K (m/s)
6.30E-06

 Date du rapport: **30/03/2020**

Nom du chargé d'affaires :

C.DUMETZ

Visa du chargé d'affaires :

K (m/s)* : Perméabilité à partir de l'origine des mesures
K (m/s) :** Perméabilité entre deux points de mesures

Dossier :	NAM2.K.556	Client :	FOX-A
Date de l'essai :	26/03/2020	Technicien :	OG
Commune :	LIANCOURT (Site CGT Alkor Draka)	Dépouillement :	OG

P (m)	l (m)	L(m)	C	Référence
4.0	1.0	0.3	0.12	PM2

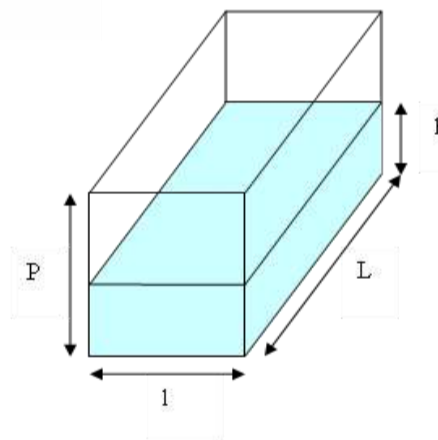
t (min)	h (m)	K (m/s)*	K (m/s)**	COUPE DE SOL	
0	1.20	-	-	Nature du materiau	Profondeur/TN (m)
5	1.21	-2.91E-06	-2.91E-06	Terre végétale	0.30
10	1.22	-2.90E-06	-2.89E-06	Limon marron foncé	1.70
				Sable argileux grisâtre	2.20
				Sable ocre	2.50
				Sable beige à ocre	4.00

Arrivée d'eau à 2.20 m
Eboulements répétés dus au sable gorgé d'eau.

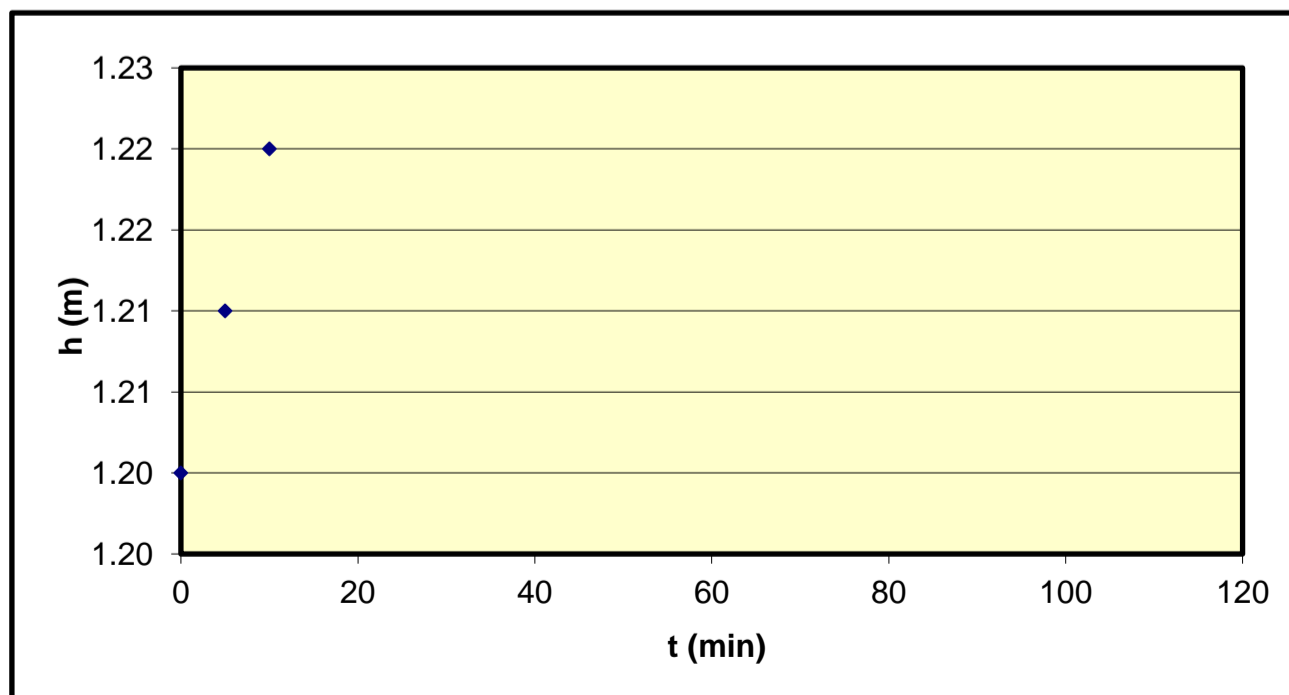


$$K = \frac{-C}{60 \times t} \times \ln \frac{h+C}{H+C} \quad \text{avec} \quad C = \frac{L \times l}{2 \times (L+l)}$$

- K est la perméabilité des sols (m/s)
- H est la hauteur du niveau d'eau à t=0 (m)
- h est la hauteur du niveau d'eau à t (m)
- L est la longueur de la fosse (m)
- l est la largeur de la fosse (m)



Perméabilité K (m/s)
Essai non interprétable



Date du rapport: 30/03/2020

Nom du chargé d'affaires :

C.DUMETZ

Visa du chargé d'affaires :